



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77  
Présents : 67  
Votants : 73 (dont 6 procurations)

N° 34

OBJET :

ABATTOIR DE VICHY  
RHUE

RAPPORT D'ACTIVITE  
DU DELEGATAIRE

EXERCICE  
2019

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture  
le :

- 6 OCT. 2020

Publiée ou notifiée

le : - 6 OCT. 2020

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Jacques TERRACOL, Françoise DUBESSAY, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Bertrand BAYLAUCQ, Annie DAUPHIN, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, Pascal DEVOS, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN (à partir de la délibération n°13), Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET (à partir de la délibération n°7), Jacques BLETTERY, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER, Jean ALMAZAN, Anne-Sophie RAVACHE, Valérie LASSALLE, Pauline TIROT, Henri SARRE, Alexis BOUTRY, Linda PELISSIER, Christiane LEPRAT, Bernard KAJDAN, Sylvie DUBREUIL, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. François HUGUET à Annie DAUPHIN, Jean-Marc BOUREL à Jean-Claude BRAT, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Patrick BLETHON à Jean ALMAZAN, Corinne IBARRA à Sylvie DUBREUIL, Claude MALHURET à Frédéric AGUILERA.

Absents excusés :

M. François SZYPULA, Jean-François CHAUFFRIAS, Alexandre GIRAUD, Christophe DUMONT.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n° 2005-236 du 14 mars 2005 relatif au rapport annuel du délégataire de service public local et modifiant le code général des collectivités territoriales,

**Vu** les statuts de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération et notamment ses compétences en matière de développement économique,

**Considérant** l'obligation pour tout délégataire de service public de produire chaque année auprès de l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service, ainsi qu'une annexe à ce rapport permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public,

**Considérant** l'exploitation de l'abattoir de Vichy Rhue, situé dans la zone industrielle de Vichy Rhue à Creuzier le Vieux, déléguée à la Sarl Société Vichyssoise d'Abattage (SO.VI.AB) par un contrat de Délégation de Service Public en date du 22 octobre 2015 et reçu en sous-préfecture le 23 octobre 2015,

**Considérant** l'examen fait par la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 04 septembre 2020 du rapport décrit ci-dessus remis par la SO.VI.AB,

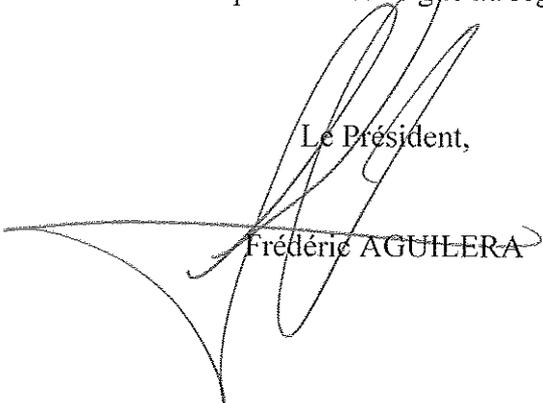
**Présente** le rapport correspondant, pour l'exercice 2019.

Après examen et délibéré, le Conseil Communautaire :

- Prend acte de ce rapport qui sera mis à disposition du public dans les 15 jours suivant la présente séance,
- Charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

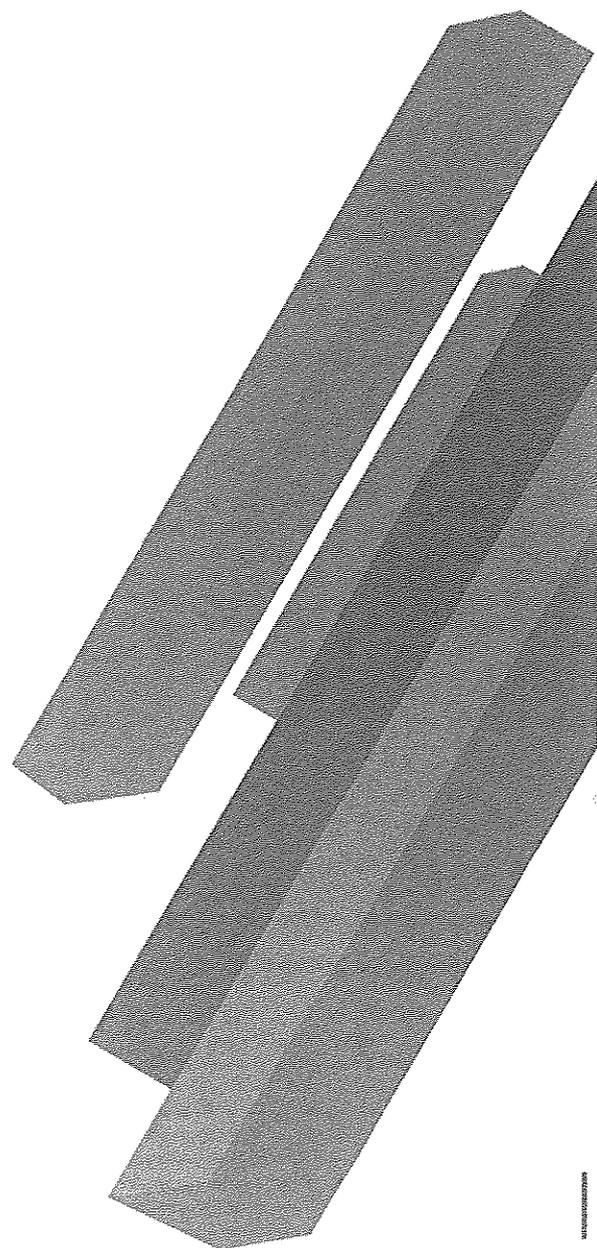
.....  
Fait et délibéré, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 24 septembre 2020.  
Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

  
Frédéric AGUILERA

# RAPPORT ANNUEL DE GESTION

ANNEE 2019



## RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE SOVIAB - 2019

### Table des matières

A. ACTIVITE DE L'ABATTOIR .....	1
A.1. Tonnages .....	1
Tonnage par espèces : .....	1
Comparaison prévision/réalisation : .....	2
Détail des tonnages mensuel par espèces : .....	3
Tonnage par catégories d'usagers : .....	4
Usagers par départements : .....	5
B. QUALITE DU SERVICE – FONCTIONNEMENT GENERALE – ETAT DES INSTALLATIONS.....	7
B.1. Qualité du service et fonctionnement général .....	7
Données générales emplois 2016 : .....	7
Observations des services de contrôle 2016 : .....	7
Synthèse des résultats d'analyses bactériologiques sur les carcasses 2016 : .....	7
Synthèses des émissions polluantes 2016 : .....	9
Formations réalisées au cours de l'exercice 2016 : .....	10
Nouveaux usagers : .....	10
B.2. Etat des installations .....	10
Descriptif des principales réalisations ou travaux de l'exercice : .....	10
Tableau des ratios de consommation eau et fluides : .....	12
Investissements / renouvellement matériel : .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Investissements prévus en 2017 : .....	12
Comptes de l'exercice (retraités) et ratios : .....	13
Commentaires sur l'évolution de l'activité : .....	14
Budget 2016 – 2017 -2018 : .....	15
Perspectives 2017 : .....	15
Annexe 1 Observations des services de contrôles en 2015 : .....	16
Annexe 2 Budget 2017-2018-2019 : .....	17
Annexe 3 Liasse fiscale 2016 : .....	18
Annexe 4 Tableau d'amortissement économique : .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

## RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE SOVIAB - 2019

### A. ACTIVITE DE L'ABATTOIR

#### A.1. Tonnages

Tonnage par espèces :

On note que le tonnage global est en forte hausse avec une progression de 6.4% par rapport à 2018, réalisant ainsi le tonnage le plus élevé depuis 20 ans. Le tonnage porcin est en hausse de 5.6 %, et on peut noter également la hausse du tonnage des bovins (5.1%), veaux (22.5%) et ovins (2.7%) et la poursuite de la régression du tonnage des équins (-20%) :

ESPECES	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
PORCS	4 983	5 121	4 995	5 059	5 012	5 056	5 339
Evolution n/n-1	6,7 %	2.8 %	-2.5%	1.3%	-0.9%	0.9%	5.6%
BOVINS	1 270	1259	1 262	1315	1 272	1 226	1 289
Evolution n/n-1	1,3%	-0.9 %	0.2%	4.2%	-3.3%	-3.6%	5.1%
VEAUX	358	401	421	432	390	355	435
Evolution n/n-1	1,3%	12%	4.9%	2.6%	-9.7%	-8.9%	22.5%
OVINS	166	177	192	203	191	186	191
Evolution n/n-1	-5,2%	6.6 %	8.5%	5.7%	-5.9%	-2.6%	2.7%
CHEVAUX	35	17	14	13	9	5	4
Evolution n/n-1	2%	-51 %	-17.6%	-7.1%	-30.8%	-44%	-20%
<b>TOTAL</b>	<b>6 812</b>	<b>6 975</b>	<b>6 885</b>	<b>7023</b>	<b>6 874</b>	<b>6 828</b>	<b>7 263</b>
Evolution en tonnage	<b>327</b>	<b>163</b>	<b>-90</b>	<b>138</b>	<b>-149</b>	<b>-46</b>	<b>435</b>
Evolution n/n-1	5.0 %	2.4 %	-1.3%	2.0%	-2.1%	-0.7%	6.4%

## RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE SOVIAB - 2019

Comparaison prévision/réalisation :

On note ici un écart moyen de 1% sur l'année entre les tueries annoncées et réalisées, ce faible écart s'explique par la poursuite de la mise en œuvre des prévisions automatiques pour la plupart des usagers réguliers et la sensibilisation de tous les usagers d'annoncer leurs abattages en amont.

Semaine	Nbr annoncé	Nbr abattus	% écart	Semaine	Nbr annoncé	Nbr abattus	% écart
1	1280	1213	-5,2%	28	1416	1464	3,4%
2	1525	1562	2,4%	29	1485	1588	6,9%
3	1500	1488	-0,8%	30	1519	1551	2,1%
4	1533	1525	-0,5%	31	1284	1282	-0,2%
5	1462	1470	0,5%	32	1270	1173	-7,6%
6	1428	1421	-0,5%	33	1295	1327	2,5%
7	1377	1362	-1,1%	34	1441	1453	0,8%
8	1359	1395	2,6%	35	1550	1623	4,7%
9	1289	1333	3,4%	36	1532	1609	5,0%
10	1366	1448	6,0%	37	1617	1637	1,2%
11	1522	1514	-0,5%	38	1630	1663	2,0%
12	1547	1569	1,4%	39	1579	1593	0,9%
13	1562	1619	3,6%	40	1510	1557	3,1%
14	1558	1686	8,2%	41	1532	1560	1,8%
15	1756	1804	2,7%	42	1441	1458	1,2%
16	1687	1681	-0,4%	43	1485	1474	-0,7%
17	1361	1338	-1,7%	44	1373	1374	0,1%
18	1374	1474	7,3%	45	1437	1452	1,0%
19	1487	1382	-7,1%	46	1412	1415	0,2%
20	1478	1490	0,8%	47	1620	1651	1,9%
21	1627	1696	4,2%	48	1696	1629	-4,0%
22	1593	1599	0,4%	49	1576	1593	1,1%
23	1631	1646	0,9%	50	1544	1533	-0,7%
24	1695	1649	-2,7%	51	1413	1468	3,9%
25	1563	1502	-3,9%	52	988	963	-2,5%
26	1538	1572	2,2%	Total	77097	77902	1,0%
27	1354	1374	1,5%				

## RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE SOVIAB - 2019

Détail des tonnages mensuel par espèces :

Le tonnage du mois d'avril est le plus élevé de l'année. Les variations observées entre les mois peuvent s'expliquer par le nombre de tueries porcs dans le mois, une journée supplémentaire d'abattage porc représentant 30 tonnes. Les mois de fin d'année sont les plus faibles en raison de la diminution de la consommation de viandes pour les fêtes de fin d'année, et février qui comporte peu de journées d'abattage.

Espèces	Bovins		Equins		Ovins		Porcins		Veaux		Total	
	Nombre	Poids (t)	Nombre	Poids (t)	Nombre	Poids (t)	Nombre	Poids (t)	Nombre	Poids (t)	Nombre	Poids (t)
Janvier	237	104	0	0	550	11	5533	467	198	29	6518	610
Février	204	90	1	0.4	546	11	4558	385	260	38	5569	524
Mars	260	114	1	0.3	711	14	5204	439	338	51	6514	618
Avril	273	124	1	0.3	1592	32	5537	466	315	48	7718	669
Mai	282	125	2	0.5	854	18	5344	450	273	42	6755	635
Juin	235	103	1	0.3	726	15	5279	438	209	32	6450	588
Juillet	236	105	1	0.2	919	19	5575	505	227	35	6958	616
Août	217	98	2	0.5	844	18	4708	390	216	33	5987	539
Septembre	230	102	1	0.3	701	14	5834	488	235	35	7001	640
Octobre	226	97	1	0.2	473	10	4522	385	180	27	5402	519
Novembre	250	109	1	0.2	743	14	4993	427	221	33	6208	584
Décembre	218	98	1	0.3	759	15	5123	441	189	28	6290	582
Total	2920	1292	14	4	9555	192	63516	5339	2907	436	78912	7263

## RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE SOVIAB - 2019

Tonnage par catégories d'usagers :

L'augmentation du tonnage global (+6.4%) est essentiellement due à la progression du tonnage des grossistes + 434 tonnes. Le tonnage des autres professionnels reste stable (+1 tonne) car la diminution du tonnage des bouchers (-16 tonnes) est compensée par l'augmentation du tonnage des ateliers de vente directe (+17 tonnes). La diminution notoire du tonnage des professionnels peut s'expliquer par la

USAGERS	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Evolution Tn	Evolution %
---------	--------------	--------------	--------------	-------------

cessation d'activité de plusieurs structures utilisatrices du service.

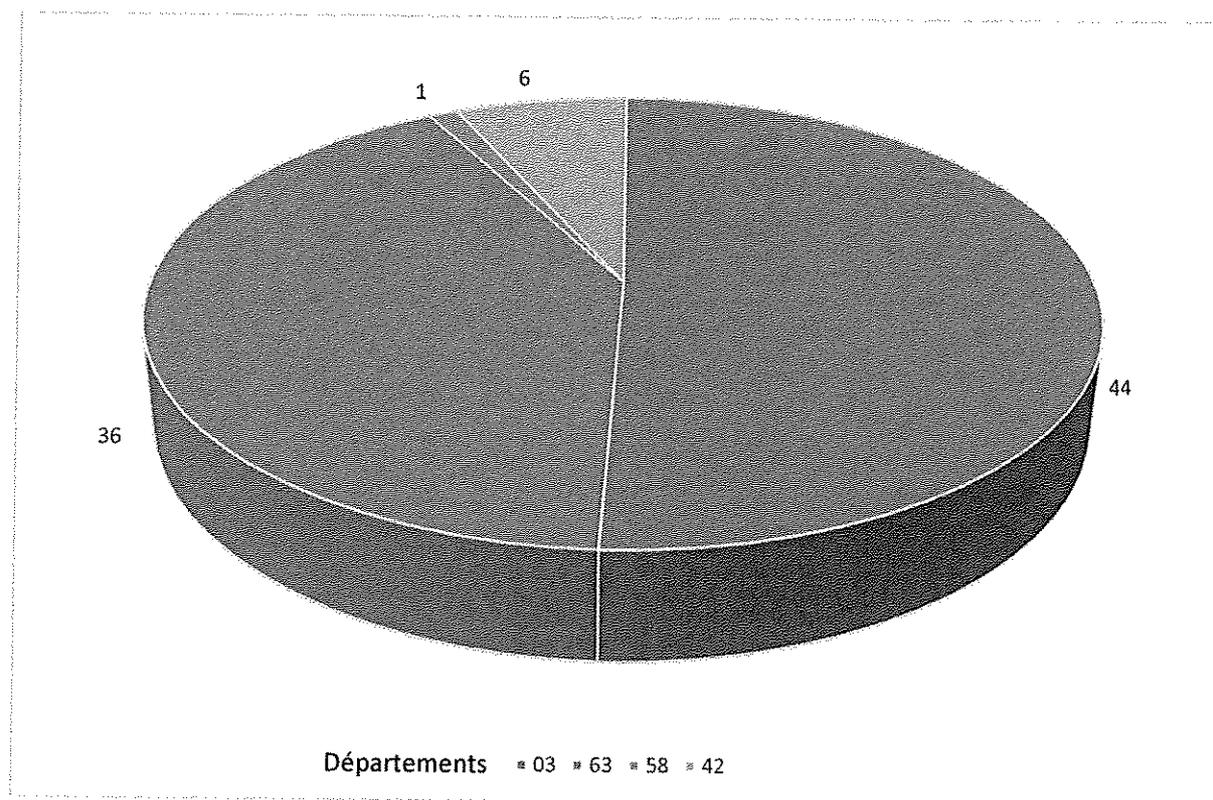
## RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE SOVIAB - 2019

ETS HASSENFORDER	5672	5945	+273	+4.8%
ETS LIVROZET	315	391	+76	+24.1%
<b>TOTAL GROSSISTES</b>	<b>5987</b>	<b>6421</b>	<b>+434</b>	<b>+7.2%</b>
<i>en % de la catégorie</i>	87.7%	88.4%		
BOUCHERS	472	456	-16	-3.4%
FERME ATELIER	276	293	+17	+6.2%
<b>TOTAL AUTRES PROFESSIONNELS</b>	<b>748</b>	<b>749</b>	<b>+1</b>	<b>+0.1%</b>
<i>en % de la catégorie</i>	11%	10.3%		
<b>TOTAL ABATTAGE FAMILIAL</b>	<b>93</b>	<b>93</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<i>en % de la catégorie</i>	1.4%	1.3%		
<b>TOTAL USAGERS</b>	<b>6828</b>	<b>7263</b>	<b>+435</b>	<b>+6.4%</b>
<i>en % de la catégorie</i>	100.0%	100.0%		

Usagers par départements :

On remarque que plus de 50% des usagers proviennent du département de l'Allier, et que l'autre moitié provient de départements limitrophes. La majorité des usagers du Puy de Dôme vient des secteurs de Thiers, Lezoux et Puy Guillaume très proche géographiquement. La présence des grossistes du site permet également le rapatriement des viandes dans des secteurs plus éloignés du Puy de Dôme (Clermont-Ferrand, Aubière, Ceyrat) et de la Loire, ce qui explique la présence d'usagers de ces secteurs.

## RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE SOVIAB - 2019



## RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE SOVIAB - 2019

### B. QUALITE DU SERVICE – FONCTIONNEMENT GENERALE – ETAT DES INSTALATIONS

#### B.1. Qualité du service et fonctionnement général

Données générales emplois 2019 :

La SOVIAB compte 24 salariés de 0 à 28 ans d'ancienneté, en 2019, 1 personne a été recrutée afin de pallier les absences et les départs.

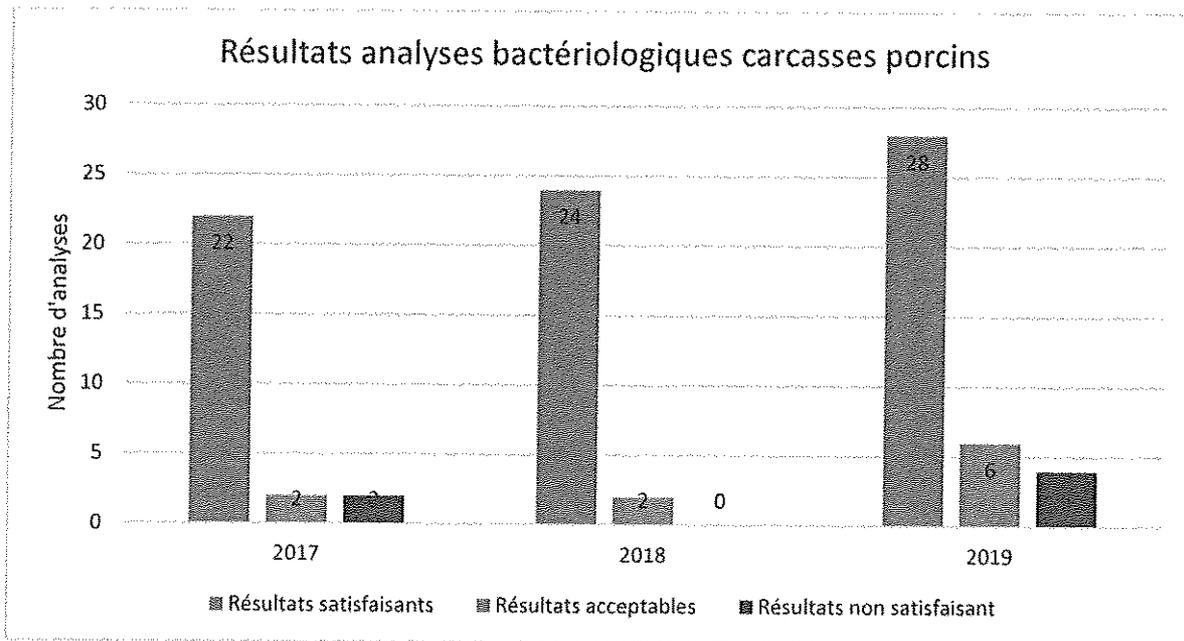
Observations des services de contrôle 2019 : Annexe 1

Synthèse des résultats d'analyses bactériologiques sur les carcasses 2019 :

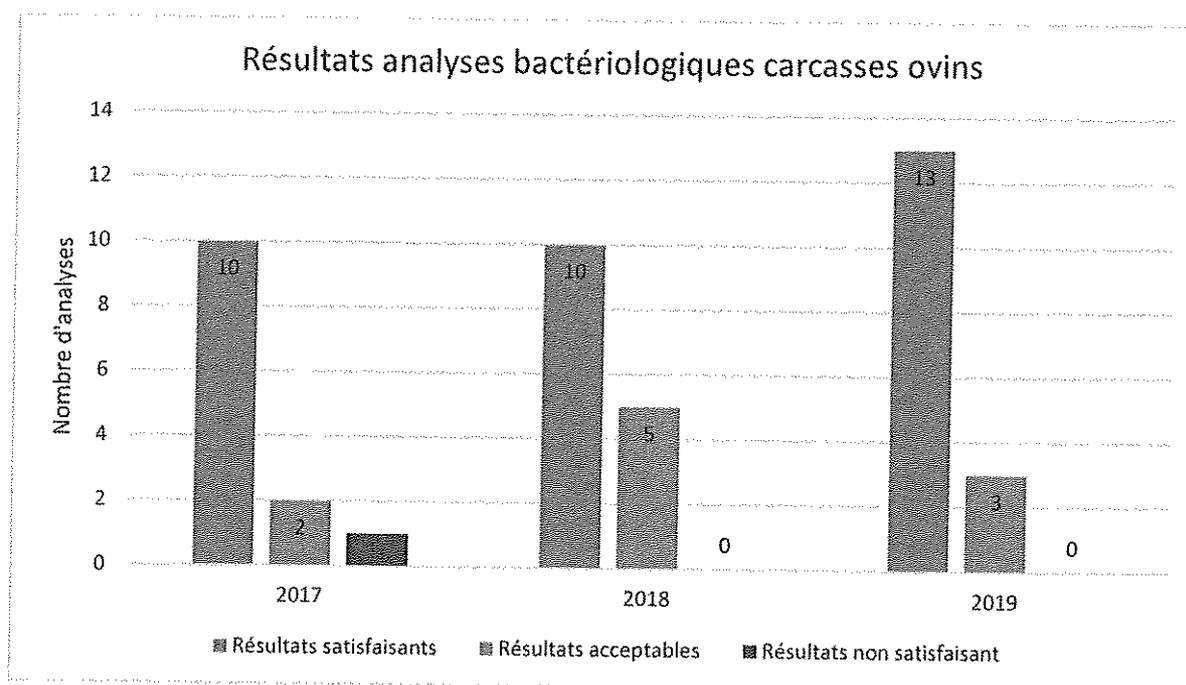
Sur les trois espèces les résultats restent satisfaisants, cependant une progression est nécessaire qui pourrait être atteinte par des modifications structurelles de la chaîne et des nouveaux matériels.

	<b>Porcins</b>		<b>Bovins</b>		<b>Ovins</b>	
<b>Résultats satisfaisants</b>	28	74%	18	70%	13	81%
<b>Résultats acceptables</b>	6	16%	7	27%	3	19%
<b>Résultats non satisfaisant</b>	4	10%	1	3%	0	0%
<b>Total analyses</b>	38	100%	26	100%	16	100%

## RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE SOVIAB - 2019



## RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE SOVIAB - 2019



Synthèses des émissions polluantes 2019 :

Le bilan des analyses des rejets respecte les critères définis par l'arrêté préfectoral.

MOIS	FLUX JOURNALIER MOYENS EMIS (en kg/j)						
	MES	DCO	MEH	pH	DBO5	NTK	Phosphore
JANVIER	250,9	723,6		6,7	332,6	40,2	3,9
FEVRIER	202,8	634,4	9,3	6,6	276,1	31,0	4,7
MARS	217,8	765,5		7,0	263,3	63,3	6,7
AVRIL	224,7	674,6		6,5	300,3	38,4	4,8
MAI	191,0	560,6		6,7	264,1	35,4	4,9
JUIN	171,4	678,6		6,6	267,0	36,2	4,3
JUILLET	191,0	592,5		6,4	263,8	24,8	5,7
AOÛT	161,9	447,7	67,3	6,7	201,6	29,6	5,3
SEPTEMBRE	163,9	569,1		6,6	316,0	51,6	5,7
OCTOBRE	150,1	519,6		6,6	232,5	35,0	3,9
NOVEMBRE	175,2	531,1	60,5	6,7	153,5	27,9	3,0
DÉCEMBRE	183,5	596,5		7,1	204,5	47,1	4,9
TOTAL	190,3	607,8	45,7	6,7	256,3	38,4	4,8

## RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE SOVIAB - 2019

Formations réalisées au cours de l'exercice 2019 :

Type de formation	Intitulé	Date	Durée	Stagiaires
Bien-être animal	Protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort – Opérateurs – Bovins/Equidés, Ovins, Porcins Manipulation et soins ; Mise à mort ; Abattage sans étourdissement	19/06/2019 20/06/2019	14 heures/ opérateurs	Opérateur chaîne.
Habilitation électrique	Recyclage du personnel habilité	14/02/2019 15/02/2019	10.5 heures	Responsable maintenance
Sauveteur Secouriste du Travail	Recyclage du personnel formé	27/06/2019	7 heures / opérateur	Opérateur sur chaîne + maintenance

Nouveaux usagers :

Deux départs d'usagers ont été constatés en 2019 essentiellement dus à la cessation d'activité et au durcissement de l'application de la réglementation bien-être animal, pas de changement du règlement d'exploitation ou de note de service concernant les usagers. Aucun nouvel usager enregistré en 2019.

### B.2. Etat des installations

Descriptif des principales réalisations ou travaux de l'exercice :

#### **Les principaux travaux préventifs ont porté sur :**

- Changement moteur rotocuve
- Réparation moteur épileuse
- Changement frein moteur rotocuve

#### **Les principales modifications sur chaîne :**

- Achats de crochets neuf pour la chaîne bovin.

## RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE SOVIAB - 2019

Les travaux d'entretien-maintenance sont réalisés, soit par des entreprises externes, comptes 615 des données comptables, soit par l'électromécanicien du service maintenance de l'abattoir qui s'approvisionne auprès de fournisseurs spécialisés locaux-régionaux (comptes 60633 et 60634)

Le coût global des pièces et fournitures d'entretien-réparation-aménagement réalisés par le service maintenance représente 27 289 €.

Le coût global des postes entretien externe (comptes 615) représente 37 197 €.

Les engagements d'entretien courant à hauteur de 5% du CA (1 590 458€), soit 79 523 € sont tenus à hauteur de 91 811 € :

TABLEAU DES ENTRETIENS COURANTS		
Pièces & consom. Maintenance 6063300 & 6063400	27 288 €	%
Electromécanicien 50%	27 326 €	%
Services externes 615....	37 197 €	%
<i>dont entr.matériel d'abattage 6155100</i>	<i>12 229 €</i>	
<i>dont entr.répar.générales 6155200</i>	<i>1 925 €</i>	
<i>dont entr.chambres froides 6155300</i>	<i>11 232 €</i>	
<i>dont entr.répar.chaufferie 6155400</i>	<i>3 279 €</i>	
<i>dont entr.répar.pré-traitement 6155800</i>	<i>5 130 €</i>	
<b>Total des dépenses</b>	<b>91 811 €</b>	<b>100.0 %</b>
Engagement sur Ca (1436 304€) 5%	79 523 €	

## RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE SOVIAB - 2019

Tableau des ratios de consommation eau et fluides :

	tonnage 2018	tonnage 2019	évolution	
Rappel production	6 828	7 263	435	+6.4%
<b>EAU</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>évolution</b>	
consommation M3	32 526	34 306	1 780	5,47%
cout exercice €	102 502	102 509	7	0,01%
ratio M3/TONNE	4,76	4,72	-0,04	-0,77%
pu/M3	3,15	2,99	-0,16	-5,14%
coût /TONNE	15,01	14,11	-0,90	-5,97%
<b>GAZ</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>évolution</b>	
consommation MWH	1 765,87	1 934,29	168,42	9,54%
cout exercice €	70 659	72 095	1 436,00	2,03%
ratio MWH/TONNE	0,259	0,266	0,01	2,83%
pu/MWH	40,01	37,27	-2,74	-6,84%
coût/TONNE	10,34	9,93	-0,41	-4,00%
<b>ELECTRICITE</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>évolution</b>	
consommation KWH	1 048 239	1 038 891	-9 348	-0,89%
cout exercice €	79 036	87 613	8 577	10,85%
ratio KWH/TONNE	153,453	143,039	-10	-6,79%
pu/KWH	0,075	0,084	0,0093	12,44%
coût/TONNE	11,57	12,06	0,493	4,26%
<b>CUMUL DES COÛTS</b>	<b>252 197</b>	<b>262 217</b>	<b>10 020</b>	<b>3,97%</b>
<b>CUMUL DES COÛTS/TONNE</b>	<b>36,92</b>	<b>36,10</b>	<b>-0,82</b>	<b>-2,21%</b>

Investissements prévus en 2020 :

Réfaction des logements toutes espèces (coût indéterminé)

Installation d'un écarteur pour le poste d'éviscération bovins à hauteur de 3 200 €

Débroussaillage et pose d'un clôture à hauteur de 7 000 €

Divers matériels à hauteur de 10 000 €

## RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE SOVIAB - 2019

Comptes de l'exercice (retraités) et ratios :

SOVIAB EXPLOITATION 2018-19	résultats nets				résultats nets				ECART
rubriques	au 31/12/19	tonnares	ratios ca/tn	%	au 31/12/18	tonnares	ratios ca/tn	%	435
		7 263,00	en €/kg	en ch.aff		6 828,00	en €/kg	en ch.aff	
<b>CHIFFRES AFFAIRES</b>									
sous-produits	76 256		0,0105	4,79%	109 915		0,0161	7,56%	-33 659
abattage boeuf	266 010	1 289	0,206	16,73%	242 113	1 226	0,197	16,64%	23 897
abattage cheval	1 212	5	0,242	0,08%	1 616	5	0,323	0,11%	-404
abattage ovin	71 372	192	0,372	4,49%	68 527	186	0,368	4,71%	2 845
abattage porc	765 889	5 342	0,1434	48,16%	670 939	5 056	0,1327	46,12%	94 950
abattage veau	119 733	435	0,275	7,53%	90 725	355	0,256	6,24%	29 008
<b>total abattages</b>	<b>1 224 216</b>	<b>7 263</b>	<b>0,169</b>	<b>76,97%</b>	<b>1 073 920</b>	<b>6 828</b>	<b>0,157</b>	<b>73,32%</b>	<b>150 296</b>
divers salage / brulage / lavage	9 423		0,0013	0,59%	7 925		0,0012	0,54%	1 498
prest.dépôts déchets	14 606				5 922				8 684
redev.enl.dechets	255 000				251 067				3 941
saabies spe porc	4 104				5 344				-1 150
prest.totale déchets	273 809		0,000	0,00%	258 294		0,000	0,00%	17 515
total test ESB	21		0,000	0,00%	43		0,000	0,00%	-21
total divers	6 733		0,001	0,42%	6 733		0,001	0,45%	0
<b>TOTAL CHAFFAIRES</b>	<b>1 590 456</b>	<b>7 263</b>	<b>0,219</b>	<b>100%</b>	<b>1 454 830</b>	<b>6 828</b>	<b>0,213</b>	<b>100%</b>	<b>135 626</b>
	10 432 719		1,44		9 543 057		1,40		
<b>ACHATS &amp; CHARGES EXTERNES</b>									
variation des stocks	544		0,000	0,03%	-555		0,000	-0,04%	1 099
eau	102 509		0,014	6,45%	102 901		0,015	7,07%	-392
gdf	72 095		0,010	4,53%	70 853		0,010	4,87%	1 242
edf	87 613		0,012	5,51%	82 040		0,012	5,64%	5 573
<b>total eau + énergies</b>	<b>262 218</b>		<b>0,036</b>	<b>16,49%</b>	<b>255 794</b>		<b>0,037</b>	<b>17,58%</b>	<b>6 424</b>
total autres fourm.consomm.&pt matériel	74 040		0,010	4,66%	68 179		0,010	4,69%	5 861
coûts enlèvement traitement déchets	135 010		0,019	8,49%	135 281		0,020	8,10%	-271
total local.&ch.loc.	51 909		0,007	3,26%	49 207		0,007	3,38%	2 702
entr.répar.mat.& outill.	12 229				14 382				-2 153
entr.répar.générale	1 926				4 374				-2 449
entr.répar.ch.froides	11 232				2 068				9 164
entr.répar.chaufferie	3 280				3 268				14
entr.pré-traitmt véolia	5 131				4 033				1 098
mainten.syst.inform	3 399				3 772				-372
<b>total entretien réparations</b>	<b>37 197</b>		<b>0,005</b>	<b>2,34%</b>	<b>31 896</b>		<b>0,005</b>	<b>2,19%</b>	<b>5 301</b>
assurances	17 389		0,002	1,09%	17 418		0,003	1,20%	-29
frais étude / contr.qualit.	3 337				2 937				399
honoraires ex-c & div	12 651		0,002	0,80%	20 998		0,003	1,44%	-8 347
analyses test esb & autres	10 269		0,001	0,55%	11 232		0,002	0,77%	-963
ptt télécom	3 294		0,000	0,21%	3 997		0,001	0,27%	-704
divers autres	3 974		0,001	0,25%	4 137		0,001	0,28%	-163
<b>TOTAL ACHATS &amp; CHARGES EXTERNES</b>	<b>611 831</b>		<b>0,084</b>	<b>38,47%</b>	<b>600 521</b>		<b>0,088</b>	<b>41,28%</b>	<b>11 310</b>

## RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE SOVIAB - 2019

SOVIAB EXPLOITATION 2018-19	résultats nets	tonnagea	ratios ca/tn	%	résultats nets	tonnagea	ratios ca/tn	%	ECART
rubriques	au 31/12/19	7 263,00	en €/kg	en ch.aff	au 31/12/18	8 826,00	en €/kg	en ch.aff	436
<b>REPORT VALEUR AJOUTEE</b>	<b>978 626</b>		<b>0,135</b>	<b>61,53%</b>	<b>864 309</b>		<b>0,128</b>	<b>56,72%</b>	<b>124 318</b>
<b>IMPÔTS &amp; TAXES</b>									<b>0</b>
L'apprentissage (0.7%)	0				3 490				-3 490
form continue (1.%)	6 453				5 528				925
cfe cvae cet creuzier	0				0				0
cfe cvae cet charmeil	0				0				0
taxe app. form.&prof	6 453		<b>0,001</b>	<b>0,41%</b>	9 018		<b>0,001</b>	<b>0,62%</b>	-2 565
agence de bassin yc repr/prov	7 136				6 621				515
t.étab.classé	0				0				0
adb & étab.classés	7 136		<b>0,001</b>	<b>0,45%</b>	6 621		<b>0,001</b>	<b>0,46%</b>	516
cont.logement(0.45%)	2 609				4 680				-2 071
Agefiph (0.16%)	21 213				20 335				878
taxe logmt & Agefiph	23 822		<b>0,003</b>	<b>1,50%</b>	25 015		<b>0,004</b>	<b>1,72%</b>	-1 193
<b>TOTAL IMPÔTS &amp; TAXES</b>	<b>37 411</b>		<b>0,005</b>	<b>2,35%</b>	<b>40 656</b>		<b>0,006</b>	<b>2,79%</b>	<b>-3 244</b>
<b>PERSONNEL</b>									<b>0</b>
salaires	601 988		<b>0,083</b>	<b>37,85%</b>	512 107		<b>0,075</b>	<b>35,20%</b>	89 880
ch.sociales (cice non comptab.)	227 245		<b>0,031</b>	<b>14,29%</b>	189 864		<b>0,028</b>	<b>13,05%</b>	37 381
personnel intérim et mise à dispo	60 085				104 514				-44 429
<b>TOTAL PERSONNEL</b>	<b>889 317</b>		<b>0,122</b>	<b>55,92%</b>	<b>806 485</b>		<b>0,116</b>	<b>55,44%</b>	<b>82 832</b>
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>51 898</b>		<b>0,007</b>	<b>3,26%</b>	<b>7 168</b>		<b>0,001</b>	<b>0,49%</b>	<b>44 730</b>
<b>DOT.AMORTISSEMENTS/PROV</b>	<b>16 742</b>		<b>0,002</b>	<b>1,05%</b>	<b>16 188</b>		<b>0,002</b>	<b>1,11%</b>	<b>554</b>
<b>DOT.PROVISIONS S/FC</b>	<b>598</b>		<b>0,000</b>	<b>0,04%</b>	<b>2 873</b>		<b>0,000</b>	<b>0,20%</b>	<b>-2 276</b>
prod.divers exploitation	5 822		<b>0,001</b>	<b>0,37%</b>	5 517		<b>0,001</b>	<b>0,40%</b>	5
charg.divers exploitation	1 632		<b>0,000</b>	<b>0,10%</b>	989		<b>0,000</b>	<b>0,07%</b>	643
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>13 275</b>		<b>0,002</b>	<b>0,83%</b>	<b>-38 336</b>		<b>-0,006</b>	<b>-2,64%</b>	<b>51 612</b>
produits financiers	0		<b>0,000</b>	<b>0,00%</b>	0		<b>0,000</b>	<b>0,00%</b>	0
charges financières	94				66				27
transfert charges/ an logmt	1 894		<b>0,000</b>	<b>0,12%</b>	2 142		<b>0,000</b>	<b>0,15%</b>	-248
subv.emplois aidés	0		<b>0,000</b>	<b>0,00%</b>	1 000		<b>0,000</b>	<b>0,07%</b>	-1 000
charges except.	0		<b>0,000</b>	<b>0,00%</b>	0		<b>0,000</b>	<b>0,00%</b>	0
<b>RESULTATS AVANT IMPÔTS</b>	<b>13 182</b>		<b>0,002</b>	<b>0,83%</b>	<b>-36 403</b>		<b>-0,006</b>	<b>-2,64%</b>	<b>51 585</b>

Commentaires sur l'évolution de l'activité :

La hausse du chiffre d'affaire est essentiellement due à l'augmentation du tonnage suite à l'intégration de nouveaux clients apportant plus de volume.

## RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE SOVIAB - 2019

Sur les postes « achats et charges externes », en hausse de 11 310 € les variations les plus notables sont :

- L'augmentation des charges d'entretien des chambres froides à hauteur de 9 164€.
- Le poste « honoraires expert-comptable et autre » a diminué de 8 347€.

Le poste « personnel » augmente de 82 000 €

- Le poste « interim » diminue de 44 429 € et le poste salaire augmente de 89 880 €. La gestion du personnel s'avère très complexe et la société a de plus en plus besoin d'avoir recours à l'intérim pour pallier le turn-over, les absences maladie et les difficultés de recrutement.

Les autres postes n'appellent pas de commentaires particuliers, le résultat est bénéficiaire à hauteur de 13 182€.

Budget 2019 - 2020 -2021 : Annexe 2

Perspectives 2020 :

Au 31 Août 2020, l'activité est en augmentation de 145 T, notamment le tonnage des grossistes celui des professionnel ce maintien et celui des particuliers augmente. Il n'y a néanmoins pas de visibilité sur les prochains mois, et le tonnage prévisionnel +/- 7000 t pourrait être difficile à atteindre si la conjoncture ne s'améliore pas.

Le poste personnel devrait légèrement augmenter si les recrutements le permettent, notamment par la charge d'un peseur supplémentaire.

Les budgets en annexe présentent la projection chiffrée des éléments ci-dessus.

Fait à :

Le :

Luc MARY

Gérant

## **RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE SOVIAB - 2019**

Annexe 1 Observations des services de contrôles en 2019 :

Préfecture de l'Allier  
Rapport d'inspection N°19-029254  
Protection animale en abattoir de boucherie



Date de l'inspection : du 27/05/2019 au 31/05/2019

Partie administrative

**Structure d'inspection** DDCSPP de l'Allier  
**Adresse** 20 rue Aristide Briand  
CS 60042  
03402 YZEURE CEDEX  
**email** ddcsp@allier.gouv.fr  
**Inspecteur(s)** PEDUZZI Samia

Contexte de l'inspection

Établissement inspecté

**Raison sociale/Dénomination** SOC VICHYSOISE ABATTAGE  
**Enseigne établissement/Dénomination** SOC VICHYSOISE D'ABATTAGE  
**N° SIRET / N° NUMAGRIT** 38300689700011  
**Adresse postale** ZI VICHY RHUE  
03300 CREUZIER LE VIEUX  
**Interlocuteur(s)** RANZINI Marc  
**N°ILU** 03094001

Inspection : Activité inspectée

**Type d'activité** Chaîne d'abattage d'animaux boucherie/Gibier ongulé élevage  
**Identifiant de l'unité d'activité** LIBRE gros bovins - veaux - solipèdes  
**Site d'intervention** gros bovins - veaux - solipèdes-Chaîne abat AnxBch Ong EI-SOC VICHYSOISE  
**Méthode** Grille : Protection animale en abattoir de boucherie, Version 1  
**Référence(s) réglementaire(s)** Vademecum : Protection animale en abattoir de boucherie, Version 1

REGLEMENT (CE) N° 1099/2009 DU CONSEIL du 24 septembre 2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort

REGLEMENT (CE) N° 853/2004 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 29 avril 2004 fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale

REGLEMENT (CE) N° 854/2004 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 29 avril 2004 fixant les règles spécifiques d'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine

REGLEMENT (CE) N° 1/2005 DU CONSEIL du 22 décembre 2004 relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes et modifiant les directives 64/432/CEE et 93/119/CEE et le règlement (CE) n°1255/97

Extraits du code rural et de la pêche maritime - Partie législative - Vétô / Phyto

Extraits du code rural et de la pêche maritime - Partie réglementaire - Vétô / Phyto

Arrêté du 18 décembre 2009 relatif aux règles sanitaires applicables aux produits d'origine animale et aux denrées alimentaires en contenant

Arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux conditions d'autorisation des établissements d'abattage à déroger à l'obligation d'étourdissement des animaux

Arrêté du 8 juin 2006 relatif à l'agrément des établissements mettant sur le marché des produits d'origine animale ou des denrées contenant des produits d'origine animale

**Points de contrôle :**

<b>A</b>	<b>Etablissement</b>	<b>A - Conforme</b>
<b>A01</b>	<b>Agrément et dérogation</b>	<b>A - Conforme</b>
	<i>Abattoir possédant un agrément et une autorisation de déroger à l'obligation d'étourdissement pour les ruminants.</i>	
<b>B</b>	<b>Locaux et équipements</b>	<b>B - Non conformité mineure</b>
	<i>Les locaux sont vétustes et le sol est glissant.</i>	
<b>B01</b>	<b>Conception, environnement, abord, existence, superficie</b>	<b>C - Non conformité moyenne</b>
	<i>.Les locaux sont vétustes et présentent plusieurs sources de souffrance évitable: - les sols sont glissants ( logettes bovins, veaux et chevaux), - les grilles d'évacuation sont en dépression (risque de chute) - pas d'évacuation efficace des fèces et urines dans les logettes ce qui entraîne un inconfort et souillures, Ces constats sont récurrents.</i>	
<b>B02</b>	<b>Circuits de l'établissement</b>	<b>A - Conforme</b>
<b>B03</b>	<b>Équipements et matériels spécifiques aux animaux vivants, mise à mort, saignée</b>	<b>B - Non conformité mineure</b>
	<i>Le piège n'est pas adapté aux animaux de petit gabarit</i>	
<b>B05</b>	<b>Maintenance et entretien des locaux et équipements</b>	<b>B - Non conformité mineure</b>
	<i>Une fuite d'eau au niveau des abreuvoirs bovins et veaux, Les équipements nécessitent une maintenance permanente.</i>	
<b>C</b>	<b>Mesures de maîtrise de la protection animale (C03)</b>	<b>B - Non conformité mineure</b>
	<i>Les MON(s) ne décrivent pas la réalité et nécessitent une révision.</i>	
<b>C01</b>	<b>Modes opératoires normalisés relatifs à la protection animale (MON)</b>	<b>C - Non conformité moyenne</b>
	<i>Les MON(s) sont sommaires et ne contiennent les fiches suivantes : de gestion, de contrôle et d'exploitation des contrôle internes.</i>	
<b>C0101</b>	<b>MON aux arrivages et à l'organisation des abattages</b>	<b>B - Non conformité mineure</b>
	<i>Absence de convention avec l'apporteur Gourdy, déchargeant les veaux en dehors des heures de présence du bouvier,</i>	
<b>C0102</b>	<b>MON relatif à l'hébergement</b>	<b>C - Non conformité moyenne</b>
	<i>Absence du MON relatif à l'hébergement.</i>	

C0103	MON relatif à l'immobilisation	C - Non conformité moyenne
	Absence de MON relatif à l'immobilisation.	
C0104	MON relatif à l'étourdissement	C - Non conformité moyenne
	Le MON est sommaire et ne décrit pas le contrôle de l'efficacité de l'étourdissement.	
C0105	MON relatif à la mise à mort	B - Non conformité mineure
	Les MON(s) nécessitent une mise à jour. Le MON ne décrit pas les méthodes de contrôles de signes de vie.	
C0106	MON relatif à la gestion des animaux à problèmes	A - Conforme
C02	Comportement du personnel et application des MON	A - Conforme
	Le comportement du personnel est conforme à la réglementation.	
C0201	Déchargement et contrôle à réception	B - Non conformité mineure
	Déchargement par le RPA ou une personne possédant un certificat de compétence de protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort Sur le registre de réception des animaux, absence de renseignements des cases suivantes: ICA, mise à quai, état de santé, BEA, n° de case d'hébergement.	
C0202	Circulation, logement, amenée au poste d'abattage	A - Conforme
	Manipulation par le RPA ou une personne possédant un certificat de compétence de protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort	
C0203	Immobilisation	A - Conforme
	Immobilisation par le RPA ou une personne possédant un certificat de compétence de protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort	
C0204	Étourdissement	A - Conforme
	Se fait par le RPA ou une personne possédant un certificat de compétence de protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort, Présence de deux matadors.	
C0205	Mise à mort	A - Conforme
	Se fait par le RPA ou une personne possédant un certificat de compétence de protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort, Présence de deux couteaux au poste de saignée.	
C0206	Mise à mort des animaux inaptes à l'abattage	A - Conforme
	Pas d'observation le jour de l'inspection	
C07	Mise en œuvre du contrôle interne de l'application des MONs	B - Non conformité mineure
	Le comportement du personnel est conforme à la réglementation, en revanche les MON(s) n'indiquent pas la présence d'une fiche de contrôle.	
C0701	Mise en œuvre du contrôle interne	B - Non conformité mineure
	Le RPA s'auto-contrôle	
C0702	Exploitation des résultats et registre RPA	A - Conforme
	Le RPA procède à des contrôles et enregistrements systématiques notamment le déchargement, entrée logettes, amenée, entrée piège, étourdissement, affilage, accrochage, contrôle de conscience et saignée, Enregistrement de l'abattage rituel.	
D	Tracabilité et gestion des non-conformités	A - Conforme
D01	Système d'enregistrement d'abattage sans étourdissement et contrôle de l'adéquation entre abattage et commande	B - Non conformité mineure
	Enregistrement systématique des animaux abattus sans étourdissement par le RPA, en revanche il n'y a pas d'enregistrement des commandes. Néanmoins, gestion d'un "stock tampon" permettant une vérification sur long terme, et en tenant compte des saisies.	
F	Gestion du personnel	A - Conforme

<i>Le comportement du personnel est conforme à la réglementation.</i>		
<b>F01</b>	<b>Formation et instructions à disposition du personnel</b>	<b>A - Conforme</b>
<i>Les certificats de compétences sont à jour.</i>		

**Évaluation globale de l'inspection**

**Évaluation de l'inspection :** Maîtrise des risques acceptable

**Commentaire :** Les locaux sont vétustes et les sols sont glissants (source de glissades et blessures)  
 La rédaction des MON(s) nécessite une révision en profondeur  
 Absence de convention avec l'apporteur  
 déchargement des veaux en dehors de présence du bouvier,

**Signature**

Le 05/07/2019

**Inspecteur(s)** PEDUZZI Samia





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ALLIER

Yzeure, le 27 / 12 / 2019

Direction départementale de la Cohésion Sociale  
et de la Protection des Populations

SERVICES VÉTÉRINAIRES

Service Sécurité et Qualité Sanitaires de l'Alimentation

Affaire suivie par : Samia Peduzzi et Jean-Yves Poirrier

tél : 04 70 48 35 92

mél : samia.peduzzi@allier.gouv.fr

jean-yves.poirrier@allier.gouv.fr

ddcspp-sqsa@allier.gouv.fr

Monsieur le Directeur

SOVIAB

ZI Vichy-Rue

03300 Creuzier-le-Vieux

**Objet : Inspections complètes des ateliers d'abattage**

**Réf : VIC1900076 SOVIAB\_OVPCBV\_AVT\_2019\_12\_27.odt**

**PJ : 3 rapports d'inspection n° 19-029263, 19-029264 et 19-029265**

**Références réglementaires :**

- Règlement (CE) n° 178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28/01/2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire ;
- Règlement (CE) n° 852/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29/04/2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires ;
- Règlement (CE) n° 853/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29/04/2004 fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale ;
- Règlement (CE) n° 2019/625 du Parlement européen et du Conseil du 15/03/2017 concernant les contrôles officiels et les autres activités officielles servant à assurer le respect de la législation alimentaire et de la législation relative aux aliments pour animaux ainsi que des règles relatives à la santé et au bien-être des animaux, à la santé des végétaux et aux produits phytopharmaceutiques fixant les règles spécifiques d'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine ;
- Règlement (CE) n° 1099/2009 du Conseil du 24 septembre 2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort ;
- Code rural et de la pêche maritime ;
- Décret n°2016-1750 du 15 décembre 2016 organisant la publication des résultats de contrôles officiels en matière de sécurité sanitaire des aliments ;
- Arrêté du 8 juin 2006 relatif à l'agrément des établissements mettant sur le marché des produits d'origine animale ou des denrées contenant des produits d'origine animale.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser le compte rendu des inspections réalisées dans votre établissement du 26 au 27 novembre 2019 par les D<sup>s</sup> Samia Peduzzi et Jean-Yves Poirrier, inspecteurs du Service Sécurité et Qualité Sanitaires de l'Alimentation pour les activités d'abattage d'animaux de boucherie. Les présents rapports retranscrivent l'ensemble des constats relevés le jour de l'inspection. Les non-conformités représentent des manquements aux exigences réglementaires applicables à votre activité, notamment :

Pour toutes les espèces abattues

- Les bonnes pratiques d'hygiène ne sont pas bien connues ou bien appliquées (notamment manipulation inappropriée des lave-mains, constat récurrent) : *non-conformités aux articles 3 et 4 du règlement (CE) n°852/2004 du 29 avril 2004* ;
- Absence de plan de formation en matière d'hygiène : *non-conformité à l'annexe II chapitre XII du règlement (CE) n°852/2004 du 29 avril 2004* ;

20, rue Aristide Briand – CS60042 – 03402 YZEURE Cedex

Site internet : <http://www.allier.gouv.fr> - Téléphone 04 70 48 35 00 - Télécopie 04 70 48 35 99 - [ddcspp@allier.gouv.fr](mailto:ddcspp@allier.gouv.fr)

horaires d'ouverture : 9h00-11h30 / 14h00 – 16h30 et sur rendez-vous

- Insuffisance de la lutte contre les rongeurs ; *non-conformité à au point 2c de chapitre I de l'annexe II du règlement (CE) n°852/2004 du 29 avril 2004* ;

Pour les ovins

- Souillures des carcasses lors des opérations de dépeçage et fixation des antérieurs (parties dépouillées souillées avec une main sale) : *non-conformité au point 7b du chapitre IV de la section I de l'annexe III du règlement (CE) n°853/2004 du 29 avril 2004* ;

Pour les bovins

- défaut de sectorisation des différentes activités ne permettant pas de respecter la séparation des circuits (sortie des cuirs) : *non-conformité au point 2e du chapitre I de la section I de l'annexe III du règlement (CE) n°853/2004 du 29 avril 2004* ;

Pour les porcins

- Rates/crépines potentiellement destinées à la consommation humaine (non déclassées en sous-produits), non présentées à l'inspection sanitaire ;
- Collecte des sous-produits en contenants non adéquats, non identifiés et détériorés : *non-conformité aux articles 4, 7-1 et 21-1 du règlement (CE) n° 1069/2009 du 21 octobre 2009*.

La maîtrise des risques sanitaires des trois chaînes de votre établissement est évaluée comme « ACCEPTABLE » et ce courrier vaut avertissement (rappel réglementaire). Il vous appartient de mettre en place les actions correctives nécessaires à une mise en conformité au titre de la réglementation sus-visée, à savoir :

- mettre en place un plan de formation aux BPH, et appliquer les BPH
- pour les ovins, revoir et appliquer les procédures de dépouille et gestion des souillures ainsi que leurs contrôles ;
- soumettre les rates/crépines à l'inspection sanitaire
- Disposer de contenants de sous-produits en nombre suffisant, identifiés
- Mise en place d'une lutte efficace contre les nuisibles (rongeurs en particulier)

Le non-respect de ces dispositions peut entraîner l'application des mesures de police administrative (mise en demeure au titre de l'article L.233-1 du Code rural et de la pêche maritime, suspension de l'agrément sanitaire au titre de l'article L.233-2 du Code rural et de la pêche maritime, fermeture administrative au titre du L.233-1 du Code rural et de la pêche maritime) et/ou de sanctions pénales (contraventions pouvant atteindre 1500€ par infraction). Lors d'un contrôle ultérieur, tout constat d'un manquement de même nature pourra faire l'objet de la stricte application de ces dispositions.

Enfin, je vous informe que conformément au décret n°2016-1750, les résultats des contrôles officiels sont publiés sur internet pour une durée de un an. Vous disposez de 15 jours calendaires à réception de ce courrier pour faire part, le cas échéant, de vos observations écrites, avec rappel du n° du rapport d'inspection, du nom de l'inspecteur en charge du dossier, et de l'adresse complète de l'établissement. À l'expiration de ce délai, le résultat du niveau d'hygiène de votre établissement « Niveau de maîtrise sanitaire SATISFAISANT » sera publié sur l'application mobile et le site internet « Alim'confiance » ([www.alim-confiance.gouv.fr](http://www.alim-confiance.gouv.fr)) .

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Directrice



Anne COSTAZ

**Préfecture de l'Allier**  
**Rapport d'inspection N°19-029284**  
**inspection du secteur de l'abattage (SSA)**



Date de l'inspection : du 28/11/2019 au 28/11/2019

**Partie administrative**

**Structure d'inspection** DDCSPP de l'Allier  
**Adresse** 20 rue Aristide Briand  
CS 60042  
03402 YZEURE CEDEX  
**email** ddcapp@allier.gouv.fr  
**Inspecteur(s)** PEDUZZI Samia  
POIRRIER Jean-Yves  
**Accompagnateur(s)** PRINTZ Emile

**Contexte de l'inspection**

**Établissement inspecté**

**Raison sociale/Dénomination** SOC VICHYSOISE ABATTAGE  
**Enseigne établissement/Dénomination** SOC VICHYSOISE D'ABATTAGE  
**N° SIRET / N° NUMAGRIT** 38300889700011  
**Adresse postale** ZI VICHY RHUE  
03300 CREUZIER LE VIEUX  
**Interlocuteur(s)** RANZINI Marc  
**N°LU** 03094001

**Inspection : Activité inspectée**

**Type d'activité** Chaîne d'abattage d'animaux boucheries/Gâbler ongulé élevage  
**Identifiant de l'unité d'activité** LIBRE ovins  
**Site d'intervention** ovins-Chaine abat AndBch Ong El-SOC VICHYSOISE D'ABATTAGE  
**Méthode** Grille : inspection du secteur de l'abattage (SSA), Version 2  
**Référence(s) réglementaire(s)** Vademecum : VADEMECUM SECTORIEL - Abattoir de volailles et de lagomorphes, Version 1  
REGLEMENT (CE) N° 1099/2009 DU CONSEIL du 24 septembre 2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort  
Arrêté du 30 mai 2008 relatif aux conditions sanitaires auxquelles doivent satisfaire les lots de volailles et de lagomorphes en vue de leur abattage pour la consommation humaine  
Arrêté du 20 mars 2009 relatif aux modalités de mise en œuvre de l'information sur la chaîne alimentaire pour les lots de volailles et de lagomorphes destinés à l'abattage en vue de la consommation humaine  
REGLEMENT (CE) N° 1099/2009 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 21 octobre 2009 établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés non destinés à la consommation humaine et abrogeant le règlement (CE) n° 17

Vademecum : Vademecum général dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments (Inspection des activités), Version 4

REGLEMENT (CE) N° 178/2002 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des

REGLEMENT (CE) N° 853/2004 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires

REGLEMENT (CE) N° 853/2004 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 29 avril 2004 fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale

Vademecum : Vademecum sectoriel abattoir d'animaux de boucherie, Version 1

REGLEMENT (CE) N° 1831/2003 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 21 octobre 2003 établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés non destinés à la consommation humaine et abrogeant le règlement (CE) n° 17

REGLEMENT (CE) N° 853/2004 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires

REGLEMENT (CE) N° 1099/2009 DU CONSEIL du 24 septembre 2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort

Arrêté du 17 mars 1992 relatif aux conditions auxquelles doivent satisfaire les abattoirs d'animaux de boucherie pour la production et la mise sur le marché de viandes fraîches et dérivés et des conditions de l'inspection sanitaire de ces établissements

### Informations complémentaires :

#### Points de contrôle :

A	Identification de l'établissement	A - Conforme
	<i>Etablissement agréé, et autorisé à déroger à l'obligation d'étourdissement</i>	
B	Locaux et équipements	B - Non conformité mineure
	<i>Les locaux sont vétustes. Amélioration du nettoyage</i>	
B01	Conception et circuits de l'établissement	C - Non conformité moyenne
	<i>Dans le hall d'abatage, la sortie des toilettes se fait directement sur la zone de production.</i>	
B02	Équipements adaptés à la production et engins de transport	B - Non conformité mineure
	<i>Absence d'un lave-mains au poste de saignée Plusieurs lave-mains sont encombrés par du matériel</i>	
B03	Lutte contre les nuisibles	D - Non conformité majeure
	<i>Présence de déjections de rats dans le local de travail des têtes de vaux, Présence d'un rongeur mort à proximité (secteur vi) La porte d'accès à la zone des sous-produits n'est pas close (et peut permettre l'intrusion de nuisibles) Une porte du quel d'expédition est non jointive et permet l'entrée de nuisibles. Le plan de sanitation est externalisé (prestataire Saphir). Le dernier passage date de 4 mois, alors que les précédents passages montraient une forte consommation d'appâts dans la zone des sous-produits notamment. Les boîtes d'appâts sont vides</i>	
B04	Maintenance des locaux et équipements	C - Non conformité moyenne
	<i>Il existe un plan de maintenance préventive et curative, mais absence de contrôle de l'effectivité du plan de maintenance préventive</i>	
B05	Nettoyage et désinfection des locaux et équipements	A - Conforme
	<i>Conforme : Prise en compte partielle des demandes exprimées à la suite de l'inspection thématique préopératoire du 27/09. Les produits de nettoyage / désinfection sont stockés sur bacs de rétention. Il n'y a plus de bidons non étiquetés. Des efforts ont été faits sur le nettoyage des équipements (têtes, bacs contenant les abats...)</i>	

**La procédure de contrôle du nettoyage inclut dorénavant le contrôle des frigos**

<b>C</b>	<b>Maîtrise de la chaîne de production</b>	<b>B - Non conformité mineure</b>
	<i>Tout le PMS est en cours de révision. Présence de souillures liées aux manipulations des cuirs et laines (constat récurrent)</i>	
<b>C01</b>	<b>Diagrammes de fabrication et analyse des dangers</b>	<b>A - Conforme</b>
<b>C02</b>	<b>Identification des points déterminants</b>	<b>A - Conforme</b>
<b>C03</b>	<b>Contrôle à réception et conformité des matières premières</b>	<b>A - Conforme</b>
<b>C04</b>	<b>Mesures de maîtrise de la production</b>	<b>C - Non conformité moyenne</b>
	<i>Présence de souillures liées aux manipulations des cuirs et laines (constat récurrent). Cf sous-Item C0403</i>	
<b>C0401</b>	<b>Maîtrise des conditions et des températures de conservation des denrées alimentaires</b>	<b>A - Conforme</b>
	<i>Les procédures de gestion du froid, vérification des thermomètres ont été mises à jour pour l'autorisation de sortie des carcasses à &gt;7°C. Les prises de températures des chambres froides montrent des températures conformes Il existe un système informatique de suivi des températures des frigos de stockage.</i>	
<b>C0402</b>	<b>Gestion des conditionnements et emballages</b>	<b>A - Conforme</b>
<b>C0403</b>	<b>Autres mesures de maîtrise de la production</b>	<b>C - Non conformité moyenne</b>
	<i>Poste de travail de cravates : présence de souillures liées au cuir au niveau de poitrines des dix carcasses observées. L'opérateur manipule alternativement la carcasse et la laine (souillée) avec la même main sans lavage. Poste erreche-cuir et avant éviscération : l'opérateur manipule alternativement la carcasse (pose des élastiques sur les antérieurs) et la laine (souillée) avec la même main, sans lavage.</i>	
<b>C0404</b>	<b>Mesures de maîtrise de la protection animale (abattoir)</b>	<b>B - Non conformité mineure</b>
	<i>Cf rapport de protection animale</i>	
<b>C05</b>	<b>Gestion de l'eau propre et de l'eau potable</b>	<b>A - Conforme</b>
	<i>Réalisation de 3 analyses par an (une analyse par chaîne) Les résultats sont conformes</i>	
<b>C06</b>	<b>Conformité des produits finis</b>	<b>A - Conforme</b>
	<i>Températures mesurées : - carcasse à cœur : 6,6 °C - carcasse en surface : 5,0 °C - abats : 2,0 °C</i>	
<b>C07</b>	<b>Contrôle à expédition et affichage/étiquetage des produits finis</b>	<b>A - Conforme</b>
	<i>Présence de l'ensemble des informations sur le ticket de passe</i>	
<b>D</b>	<b>Tracabilité et gestion des non-conformités</b>	<b>A - Conforme</b>
<b>D01</b>	<b>Système de tracabilité et archivage des documents</b>	<b>A - Conforme</b>
	<i>Il existe un enregistrement des commandes de l'abattage rituel</i>	
<b>D02</b>	<b>Réactivité</b>	<b>A - Conforme</b>
	<i>Nombreuses actions correctives apportées suite à l'inspection du 27/09</i>	
<b>E</b>	<b>Gestion des déchets et des sous-produits animaux</b>	<b>B - Non conformité mineure</b>
	<i>cf item E02</i>	
<b>E01</b>	<b>Gestion des déchets</b>	<b>A - Conforme</b>
	<i>Contenu des poubelles conforme</i>	
<b>E02</b>	<b>Gestion des sous-produits animaux</b>	<b>B - Non conformité mineure</b>
	<i>Quelques boucles auriculaires sont présentes avec les têtes Les carcasses entrent en contact d'un bac C3</i>	

Gestion du personnel		C - Non conformité moyenne
<b>Absence de respect des règles et formation en hygiène</b>		
<b>F01</b>	<b>Hygiène et équipements du personnel</b>	<b>C - Non conformité moyenne</b>
<p><b>Conforme:</b> Les vestiaires sont entretenus</p> <p><b>Non conformes :</b> Absence d'un lave-mains au poste de soignée Manipulation de la commande de lave-mains avec les mains entraînant une contamination croisée (constat récurrent)</p>		
<b>F02</b>	<b>Formation et instructions à disposition du personnel</b>	<b>C - Non conformité moyenne</b>
<b>Absence d'un plan de formation en hygiène</b>		

### Évaluation globale de l'inspection

Évaluation de l'inspection : Maîtrise des risques acceptable

Commentaire : Des améliorations notables ont été apportées sur les locaux (nettoyage). D'autres sont attendues sur les BPH (manipulations, soufflures, utilisations des lave-mains)

Signature

Le 24/12/2019

Inspecteur(s) PEDUZZI Samia

POIRRIER Jean-Yves




Préfecture de l'Allier  
Rapport d'inspection N°19-029263  
Inspection du secteur de l'abattage (SSA)



Date de l'inspection : du 26/11/2019 au 27/11/2019

Partie administrative

**Structure d'inspection** DDCSPP de l'Allier  
**Adresse** 20 rue Aristide Briand  
CS 60042  
03402 YZEURE CEDEX  
**email** ddcapp@allier.gouv.fr  
**Inspecteur(s)** PEDUZZI Samia  
POIRRIER Jean-Yves

Contacte de l'inspection

Établissement inspecté

**Raison sociale/Dénomination** SOC VICHYSOISE ABATTAGE  
**Enseigne établissement/Dénomination** SOC VICHYSOISE D'ABATTAGE  
**N° SIRET / N° NUMAGRIT** 38300669700011  
**Adresse postale** ZI VICHY RHUE  
03300 CREUZIER LE VIEUX  
**Interlocuteur(s)** RANZINI Marc  
**N°RLU** 03094001

Inspection : Activité inspectée

**Type d'activité** Chaîne d'abattage d'animaux boucherie/Gâbler ongulé élevage  
**Identifiant de l'unité d'activité** LIBRE porcs  
**Site d'intervention** porcs-Chaine abat Andsch Ong El-SOC VICHYSOISE D'ABATTAGE  
**Méthode** Grille : Inspection du secteur de l'abattage (SSA), Version 2  
**Référence(s) réglementaire(s)** Vademecum : VADEMECUM SECTORIEL - Abattoir de volailles et de lagomorphes, Version 1  
REGLEMENT (CE) N° 1099/2009 DU CONSEIL du 24 septembre 2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort  
Arrêté du 30 mai 2008 relatif aux conditions sanitaires auxquelles doivent satisfaire les lots de volailles et de lagomorphes en vue de leur abattage pour la consommation humaine  
Arrêté du 20 mars 2009 relatif aux modalités de mise en œuvre de l'information sur la chaîne alimentaire pour les lots de volailles et de lagomorphes destinés à l'abattage en vue de la consommation humaine  
REGLEMENT (CE) N° 1069/2008 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 21 octobre 2008 établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés non destinés à la consommation humaine et abrogeant le règlement (CE) n° 17  
Vademecum : Vademecum général dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments (inspection des activités), Version 4  
REGLEMENT (CE) N° 178/2002 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des

REGLEMENT (CE) N° 853/2004 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des carcasses abattues

REGLEMENT (CE) N° 853/2004 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 29 avril 2004 fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux carcasses abattues d'origine animale

**Vademecum : Vademecum sectoriel abattoir d'animaux de boucherie, Version 1**

REGLEMENT (CE) N° 1831/2003 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 21 octobre 2003 établissant des règles relatives applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés non destinés à la consommation humaine et abrogeant le règlement (CE) n° 17

REGLEMENT (CE) N° 853/2004 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 29 avril 2004 fixant les règles pour la prévention, le contrôle et l'éradication de certaines zoonoses épidémiques épidémiologiques

REGLEMENT (CE) N° 1099/2009 DU CONSEIL du 24 septembre 2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort

Arrêté du 17 mars 1982 relatif aux conditions auxquelles doivent satisfaire les abattoirs d'animaux de boucherie pour la production et la mise sur le marché de viandes fraîches et déterminant les conditions de l'inspection sanitaire de ces établissements

**Informations complémentaires :**

**Points de contrôle :**

<b>A</b>	Identification de l'établissement	<b>A - Conforme</b>
	<i>Établissement agréé</i>	
<b>B</b>	Locaux et équipements	<b>B - Non conformité mineure</b>
	<i>Les locaux sont vétustes</i>	
<b>B01</b>	Conception et circuits de l'établissement	<b>A - Conforme</b>
<b>B02</b>	Équipements adaptés à la production et engins de transport	<b>B - Non conformité mineure</b>
	<i>Conforme : Le nouveau couloir d'amener est fonctionnel et non blessant Un équipement d'étourdissement de secours (pince) est présent au poste d'étourdissement,  Non conforme : Présence d'un bac baignoire déterioré au poste de collecte des rates, Certains bacs de sous-produits sont percés</i>	
<b>B03</b>	Lutte contre les nuisibles	<b>C - Non conformité moyenne</b>
	<i>Présence d'un rongeur mort à proximité (secteur vi) La porte d'accès à la zone des sous-produits n'est pas close (et peut permettre l'intrusion de nuisibles) Le plan de sanitation est externalisé (prestataire Saphir). Le dernier passage date de 4 mois, alors que les précédents passages montraient une forte consommation d'appâts dans la zone des sous-produits notamment. Les boîtes d'appâts sont vides Présence de déjections de rats dans le local de travail des têtes de veaux.</i>	
<b>B04</b>	Maintenance des locaux et équipements	<b>C - Non conformité moyenne</b>
	<i>Il existe un plan de maintenance préventive et curative, mais absence de contrôle de l'effectivité du plan de maintenance préventive.</i>	
<b>B05</b>	Nettoyage et désinfection des locaux et équipements	<b>A - Conforme</b>
	<i>Conforme : Prise en compte partielle des demandes exprimées à la suite de l'inspection thématique pré-opérationnelle du 27/09. Les produits de nettoyage / désinfection sont stockés sur bacs de rétention. Il n'y a plus de bidons non étiquetés. Des efforts ont été faits sur le nettoyage des équipements (têtes, bacs contenant les abats...) La procédure de contrôle du nettoyage inclut dorénavant le contrôle des frigos</i>	

**Non conforme :**

Néanmoins le bidon équipant le lave-bottes à l'entrée du hall ne contient pas le produit indiqué sur l'étiquette.

<b>C</b>	Maîtrise de la chaîne de production	A - Conforme
<b>C01</b>	Diagrammes de fabrication et analyse des dangers	C - Non conformité moyenne
	<i>Les rates/crépines sont retirées avant le poste d'inspection, et ne sont donc pas inspectées bien que potentiellement destinées à la consommation humaine.</i>	
<b>C02</b>	Identification des points déterminants	A - Conformis
	<i>1 nouveau P/Po (P/Po4) identifié pour l'autorisation de sortie des carcasses &gt;7°C. Les seuils fixés sont les seuls réglementaires.</i>	
<b>C03</b>	Contrôle à réception et conformité des matières premières	B - Non conformité mineure
	<i>Les fiches ICA (rubrique risque trichine) ne sont pas systématiquement renseignées. Aucune action de l'éboueur n'est mise en oeuvre lors de défaut d'ICA. Les informations relatives à l'ICA des animaux fournis par Hesseforder sont disponibles.</i>	
<b>C04</b>	Mesures de maîtrise de la production	A - Conforme
	<i>Le système informatique de suivi des températures des frigos de stockage des denrées est consultable au poste informatique de la maintenance</i>	
<b>C0401</b>	Maîtrise des conditions et des températures de conservation des denrées alimentaires	A - Conforme
	<i>Les procédures de gestion du froid, vérification des thermomètres ont été mises à jour pour l'autorisation de sortie des carcasses à &gt;7°C. Les prises de températures des chambres froides montrent des températures conformes Il existe un système informatique de suivi des températures des frigos de stockage.</i>	
<b>C0403</b>	Autres mesures de maîtrise de la production	A - Conforme
<b>C0404</b>	Mesures de maîtrise de la protection animale (abattoir)	B - Non conformité mineure
	<i>Cf rapport inspection protection animale</i>	
<b>C05</b>	Gestion de l'eau propre et de l'eau potable	A - Conforme
	<i>Réalisation de 3 analyses par an (une analyse par chaîne). Les résultats sont conformes.</i>	
<b>C06</b>	Conformité des produits finis	B - Non conformité mineure
	<i>Mise en place d'une procédure de contrôle des températures des carcasses dérogatoires. Les prélèvements pour analyses bactériologiques (recherche de salmonelles) sont toujours réalisés sur compresses (dans l'attente de fournitures d'éponges par le labo)</i>	
<b>C07</b>	Contrôle à expédition et affichage/étiquetage des produits finis	A - Conforme
	<i>Indication des informations garantissent une traçabilité complète sur le ticket de pesée.</i>	
<b>D</b>	Traçabilité et gestion des non-conformités	A - Conforme
<b>D01</b>	Système de traçabilité et archivage des documents	A - Conformis
<b>D02</b>	Réactivité	A - Conforme
	<i>Nombreuses actions correctives apportées suite à l'inspection du 27/09</i>	
<b>E</b>	Gestion des déchets et des sous-produits animaux	C - Non conformité moyenne
	<i>cf item E02</i>	
<b>E01</b>	Gestion des déchets	A - Conforme
	<i>Contenu des poubelles conforme</i>	
<b>E02</b>	Gestion des sous-produits animaux	C - Non conformité moyenne
	<i>En zone de sous-produits, des carcasses saisies et destinées au C2 (rouge) sont contenues dans une benne identifiée C3. L'opérateur nous assure que cette benne sera prise en charge</i>	

en tant que C2.

Une benne contenant des soies n'est pas étanche. Son contenu s'écoule dans le regard.

NB : Il nous est indiqué qu'un achat de bennes a été effectué et est en attente de livraison.

Gestion du personnel		C - Non conformité moyenne
cf items F01 et F02		
F01	Hygiène et équipements du personnel	C - Non conformité moyenne
<p><b>Conforme:</b> Les vestiaires du personnel sont propres et bien rangés.</p> <p><b>Non conforme :</b> Au poste de saignée et table à nef : accrochage des gants anti-coupure en kavier au lave-mains Manipulation de la commande des lave-mains avec les mains entraînant une contamination croisée (constat récurrent)</p>		
F02	Formation et instructions à disposition du personnel	C - Non conformité moyenne
Il existe des formations d'hygiène en interne pour les nouveaux arrivants Il n'existe pas de plan de formation.		

### Évaluation globale de l'inspection

Évaluation de l'inspection : **Maîtrise des risques acceptable**

Commentaire : Des améliorations notables ont été apportées sur les locaux (nettoyage). D'autres sont attendues sur les sous-produits et la lutte contre les nuisibles.

Signature

Le 24/12/2019

Inspecteur(e) **PEDUZZI Semia**

**POIRRIER Jean-Yves**



**Préfecture de l'Allier**  
**Rapport d'inspection N°19-028285**  
**Inspection du secteur de l'abattage (SSA)**



Date de l'inspection : du 28/11/2019 au 28/11/2019

**Partie administrative**

<b>Structure d'inspection</b>	DDCSPP de l'Allier
<b>Adresse</b>	20 rue Aristide Briand CS 60042 03402 YZEURE CEDEX
<b>email</b>	ddcspp@allier.gouv.fr
<b>Inspecteur(s)</b>	PEDUZZI Semia POIRRIER Jean-Yves
<b>Accompagnateur(s)</b>	PRINTZ Emilie

**Contexte de l'inspection**

**Établissement inspecté**

<b>Raison sociale/Dénomination</b>	SOC VICHYSOISE ABATTAGE
<b>Enseigne établissement/Dénomination</b>	SOC VICHYSOISE D'ABATTAGE
<b>N° SIRET / N° NUMAGRIT</b>	38300689700011
<b>Adresse postale</b>	ZI VICHY RHUE 03300 CREUZIER LE VIEUX
<b>Interlocuteur(s)</b>	RANZINI Marc
<b>N°ILU</b>	03084001

**Inspection : Activité inspectée**

<b>Type d'activité</b>	Chaîne d'abattage d'animaux boucherie/Gibier ongulé élevage
<b>Identifiant de l'unité d'activité</b>	LIBRE gros bovins - vœaux - solipèdes
<b>Site d'intervention</b>	gros bovins - vœaux - solipèdes-Chaine abat AnxBch Ong EI-SOC VICHYSOISE
<b>Méthode</b>	Grille : Inspection du secteur de l'abattage (SSA), Version 2
<b>Référence(s) réglementaire(s)</b>	Vademecum : VADEMECUM SECTORIEL - Abattoir de volailles et de lagomorphes, Version 1

REGLEMENT (CE) N° 1099/2009 DU CONSEIL du 24 septembre 2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort

Arrêté du 30 mai 2008 relatif aux conditions sanitaires auxquelles doivent satisfaire les lots de volailles et de lagomorphes en vue de leur abattage pour la consommation humaine

Arrêté du 20 mars 2008 relatif aux modalités de mise en oeuvre de l'information sur la chaîne alimentaire pour les lots de volailles et de lagomorphes destinés à l'abattage en vue de la consommation humaine

REGLEMENT (CE) N° 1099/2009 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 21 octobre 2009 établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés non destinés à la consommation humaine et abrogeant le règlement (CE) n° 17

**Vademecum : Vademecum général dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments - (inspection des activités) Version 4**

REGLEMENT (CE) N° 178/2002 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des

REGLEMENT (CE) N° 853/2004 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires

REGLEMENT (CE) N° 853/2004 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 29 avril 2004 sur les règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale

**Vademecum : Vademecum sectoriel abattoir d'animaux de boucherie, Version 1**

REGLEMENT (CE) N° 1098/2009 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 21 octobre 2009 établissant des règles relatives applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés non destinés à la consommation humaine et abrogeant le règlement (CE) n° 17

REGLEMENT (CE) N° 609/2001 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 22 mai 2001 fixant les règles pour la prévention, le contrôle et l'éradication de certaines encéphalopathies spongiformes transmissibles

REGLEMENT (CE) N° 1082/2009 DU CONSEIL du 24 septembre 2009 sur la protection des félins au moment de leur mise à mort

Arrêté du 17 mars 1993 relatif aux conditions auxquelles doivent satisfaire les abattoirs d'animaux de boucherie pour la production et la mise sur le marché de viandes fraîches et déterminant les conditions de l'inspection sanitaire de ces établissements

**Informations complémentaires :**

Référence des instruments de mesure

Thermomètre TESTO 837

**Points de contrôle :**

A	Identification de l'établissement	A - Conforme
<i>Établissement agréé et possédant une autorisation à déroger à l'obligation d'étourdissement.</i>		
B	Locaux et équipements	C - Non conformité moyenne
<i>cf items B01 à B05</i>		
B01	Conception et circuits de l'établissement	C - Non conformité moyenne
<p><i>Dans le hall d'abattage, la sortie des toilettes se fait directement sur la zone de production. La zone d'effalage des bovins étourdis constitue une source de contamination : passage du chariot-éleveur transportant les cuirs plusieurs fois pendant l'activité d'abattage depuis l'arrache-cuirs vers les locaux de selage et stockage des cuirs en passant par la zone de collecte des sous-produits.</i></p> <p><i>Zone de lavage des équipements du personnel :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* stockage d'un bac jaune cassé,</li> <li>* présence d'un tuyau en vrac.</li> </ul>		
B02	Équipements adaptés à la production et engins de transport	B - Non conformité mineure
<p><i>L'effalage du bovin étourdi se fait directement sur un sol lisse, mouillé, glissant et souillé, Utilisation d'un bac "baignoire" détérioré au premier poste d'émoussage,</i></p>		
B03	Lutte contre les nuisibles	C - Non conformité moyenne
<p><i>Présence de déjections de rongeurs dans le local de travail des têtes de veaux, Présence d'un rongeur mort à proximité (secteur VII)</i></p> <p><i>La porte d'accès à la zone des sous-produits n'est pas close (et peut permettre l'intrusion de nuisibles)</i></p> <p><i>Une porte du quai d'expédition est non jointive et permet l'entrée de nuisibles.</i></p> <p><i>Le plan de sanitation est externalisé (prestataire Sephr). Le dernier passage date de 4 mois, alors que les précédents passages montraient une forte consommation d'appâts dans la zone des sous-produits notamment.</i></p> <p><i>Les boîtes d'appâts sont vides</i></p>		
B04	Maintenance des locaux et équipements	C - Non conformité moyenne
<p><i>Il existe un plan de maintenance préventive et curative, mais absence de contrôle de l'effectivité du plan de maintenance préventive</i></p>		

B05	Nettoyage et désinfection des locaux et équipements	A - Conforme
	<p><b>Conforme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en compte partielle des demandes exprimées à la suite de l'inspection pré-opérationnelle du 27/09.</li> <li>Les produits de nettoyage / désinfection sont stockés sur bacs de rétention. Il n'y a plus de bidons non étiquetés.</li> <li>Des efforts ont été faits sur le nettoyage des équipements (filtres, bacs contenant les abats...)</li> </ul> <p><b>Non conforme :</b> Présence des tâches noires en haut du pilier à proximité immédiate du poste de fente des carcasses.</p>	
C	Maîtrise de la chaîne de production	B - Non conformité mineure
	<p>cf items C0403 et C06</p> <p>Tout le PMS est en cours de révision</p>	
C01	Diagrammes de fabrication et analyse des dangers	A - Conforme
C02	Identification des points déterminants	A - Conforme
C03	Contrôle à réception et conformité des matières premières	A - Conforme
C04	Mesures de maîtrise de la production	B - Non conformité mineure
	<p>Les abats entrent en contact avec le sol (fressure au poste d'éviscération) ou les structures (abats sur la chaîne). D'où des contaminations croisées possibles.</p>	
C0401	Maîtrise des conditions et des températures de conservation des denrées alimentaires	A - Conforme
	<p>Les procédures de gestion du froid, vérification des thermomètres ont été mises à jour pour l'autorisation de sortie des carcasses à &gt;7°C.</p> <p>Les prises de températures des chambres froides montrent des températures conformes</p> <p>Il existe un système informatique de suivi des températures des frigos de stockage.</p>	
C0403	Autres mesures de maîtrise de la production	B - Non conformité mineure
	<p>Les abats entrent en contact avec le sol (fressure au poste d'éviscération) ou les structures (abats sur la chaîne). D'où des contaminations croisées possibles.</p>	
C0404	Mesure de maîtrise de la protection animale (abattoir)	B - Non conformité mineure
	<p>Cf rapport inspection protection animale</p> <p>Présence d'un 2nd pistolet à balle perforante</p>	
C05	Gestion de l'eau propre et de l'eau potable	A - Conforme
	<p>Réalisation de trois analyses par an (une analyse par chaîne). Les résultats sont conformes.</p> <p>La température des stérilisateurs est conforme (85°C)</p>	
C06	Conformité des produits finis	C - Non conformité moyenne
	<p>Les prélèvements pour analyses bactériologiques (recherche de salmonelles) sont toujours réalisés sur compresses (dans l'attente de fournitures d'éponges par le labo). Absence d'action corrective lors de bactériologie salmonelle défavorable.</p>	
C07	Contrôle à expédition et affichage/étiquetage des produits finis	A - Conforme
	<p>Indication des informations garantissant une traçabilité complète sur le ticket de pesée</p>	
D	Traçabilité et gestion des non-conformités	A - Conforme
D01	Système de traçabilité et archivage des documents	A - Conforme
D02	Réactivité	A - Conforme
E	Gestion des déchets et des sous-produits animaux	A - Conforme
	<p>une quarantaine de bacs ont été achetés et en attente de livraison</p>	
E01	Gestion des déchets	A - Conforme
	<p>Contenu des poubelles conformes</p>	
E02	Gestion des sous-produits animaux	C - Non conformité moyenne

<p><i>Absence d'identification des contaminants de SPAN. Par exemple, une poubelle jaune collecte les papiers et saïles au poste d'inspection (C2). Une benne similaire collecte les pieds d'agneaux</i></p> <p><i>Le nombre de bennes en bon état n'est pas adapté à l'activité. Nous avons pris note qu'une quarantaine de bennes sont en attente de livraison.</i></p>		
F	Gestion du personnel	E - Non conformité mineure
cf items F01 et F02		
F01	Hygiène et équipements du personnel	C - Non conformité moyenne
<p><i>Conforme : Les vestiaires sont bien entretenus</i></p> <p><i>Non conforme : manipulation de la commande des lave-mains avec les mains entraînant une contamination croisée (constat récurrent)</i></p>		
F02	Formation et instructions à disposition du personnel	B - Non conformité mineure
<p><i>Il existe des formations d'hygiène en interne pour les nouveaux arrivants.</i></p> <p><i>Il n'existe pas de plan de formation.</i></p>		

**Évaluation globale de l'inspection**

**Évaluation de l'inspection :** Maîtrise des risques acceptable

**Commentaire :** Les locaux sont vétustes  
Des améliorations notables ont été apportées sur les locaux (nettoyage). D'autres sont attendues sur les BPH et la lutte contre les nuisibles

**Signature**

Le 24/12/2019

Inspecteur(s) PEDUZZI Samia

POIRRIER Jean-Yves

Préfecture de l'Allier  
Rapport d'inspection N°19-029253  
Protection animale en abattoir de boucherie



Date de l'inspection : du 27/05/2019 au 31/05/2019

Partie administrative

**Structure d'inspection** DDCSPP de l'Allier  
**Adresse** 20 rue Aristide Briand  
CS 60042  
03402 YZEURE CEDEX  
**email** ddcsp@allier.gouv.fr  
**Inspecteur(s)** PEDUZZI Samia

Contexte de l'inspection

Établissement inspecté

**Raison sociale/Dénomination** SOC VICHYSOISE ABATTAGE  
**Enseigne établissement/Dénomination** SOC VICHYSOISE D'ABATTAGE  
**N° SIRET / N° NUMAGRIT** 38300689700011  
**Adresse postale** ZI VICHY RHUE  
03300 CREUZIER LE VIEUX  
**Interlocuteur(s)** RANZINI Marc  
**N°ILU** 03094001

Inspection - Activité inspectée

**Type d'activité** Chaîne d'abattage d'animaux boucherie/Gibier ongulé élevage  
**Identifiant de l'unité d'activité** LIBRE ovins  
**Site d'intervention** ovins-Chaîne abat AnxBch Ong EI-SOC VICHYSOISE D'ABATTAGE  
**Méthode** Grille : Protection animale en abattoir de boucherie, Version 1  
**Référence(s) réglementaire(s)** Vademecum : Protection animale en abattoir de boucherie, Version 1

REGLEMENT (CE) N° 1099/2009 DU CONSEIL du 24 septembre 2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort

REGLEMENT (CE) N° 853/2004 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 29 avril 2004 fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale

REGLEMENT (CE) N° 854/2004 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 29 avril 2004 fixant les règles spécifiques d'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine

REGLEMENT (CE) N° 1/2005 DU CONSEIL du 22 décembre 2004 relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes et modifiant les directives 64/432/CEE et 93/119/CEE et le règlement (CE) n°1255/97

Extraits du code rural et de la pêche maritime - Partie législative - Vétô / Phyto

Extraits du code rural et de la pêche maritime - Partie réglementaire - Vétô / Phyto

Arrêté du 18 décembre 2009 relatif aux règles sanitaires applicables aux produits d'origine animale et aux denrées alimentaires en contenant

Arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux conditions d'autorisation des établissements d'abattage à déroger à l'obligation d'étourdissement des animaux

Arrêté du 8 juin 2006 relatif à l'agrément des établissements mettant sur le marché des produits d'origine animale ou des denrées contenant des produits d'origine animale

**Points de contrôle :**

<b>A</b>	<b>Etablissement</b>	<b>A - Conforme</b>
<b>A01</b>	<b>Agrément et dérogation</b>	<b>A - Conforme</b>
	<i>Abattoir possédant un agrément, et une autorisation à déroger à l'obligation d'étourdissement pour les ruminants.</i>	
<b>B</b>	<b>Locaux et équipements</b>	<b>B - Non conformité mineure</b>
	<i>Les locaux sont vétustes, Le sol est glissant,</i>	
<b>B01</b>	<b>Conception, environnement, abord, existence, superficie</b>	<b>C - Non conformité moyenne</b>
	<i>Les locaux sont vétustes, Le sol est glissant (risque de glissades) Absence de ventilation dans la bergerie.</i>	
<b>B02</b>	<b>Circuits de l'établissement</b>	<b>A - Conforme</b>
<b>B03</b>	<b>Équipements et matériels spécifiques aux animaux vivants, mise à mort, saignée</b>	<b>A - Conforme</b>
	<i>Affichage de l'ampérage sans enregistrement des paramètres de l'anesthésie (non conformité à partir de 12/2019)</i>	
<b>B05</b>	<b>Maintenance et entretien des locaux et équipements</b>	<b>A - Conforme</b>
	<i>Les locaux nécessitent une maintenance permanente,</i>	
<b>C</b>	<b>Mesures de maîtrise de la protection animale (C03)</b>	<b>B - Non conformité mineure</b>
	<i>Les MON(s) ne décrivent pas ce qui se passe réellement et nécessitent une révision en profondeur</i>	
<b>C01</b>	<b>Modes opératoires normalisés relatifs à la protection animale (MON)</b>	<b>C - Non conformité moyenne</b>
	<i>Les MON(s) sont sommaires et ne contiennent pas l'ensemble des instructions telles que la fiche de gestion, la fiche de contrôle et la fiche d'exploitation des contrôles internes.</i>	
<b>C0101</b>	<b>MON aux arrivages et à l'organisation des abattages</b>	<b>C - Non conformité moyenne</b>
	<i>Absence de convention avec les apporteurs déchargeant les ovins en dehors des heures de présence du bouvier notamment la société Hasenforder, L'indication de la mention " manipulation des animaux vivants se fait avec un personnel titulaire d'un certificat de compétence de protection animale" ne figure pas dans les MON(s), Absence d'indication de la gestion des cas particuliers ou problématiques.</i>	
<b>C0102</b>	<b>MON relatif à l'hébergement</b>	<b>C - Non conformité moyenne</b>
	<i>Absence de MON(s) relatifs à l'hébergement</i>	
<b>C0103</b>	<b>MON relatif à l'immobilisation</b>	<b>C - Non conformité moyenne</b>
	<i>Absence de MON(s) relatifs à l'immobilisation</i>	

C0104	MON relatif à l'étourdissement	C - Non conformité moyenne
Absence d'indication de gestion des cas particuliers ou des cas problématiques exemple en cas de dysfonctionnement de la pince, Les MON(s) ne contiennent pas une copie de fiche d'instruction,		
C0105	MON relatif à la mise à mort	C - Non conformité moyenne
La nécessité d'avoir double couteau au poste de saignée n'est pas mentionnée, Absence d'une copie de fiche d'instruction concernant la saignée, Absence de fiche de gestion des cas particuliers ou problématiques, Absence d'indication de contrôle de signes de vie.		
C0106	MON relatif à la gestion des animaux à problèmes	C - Non conformité moyenne
Le MON est une copie de la gestion des abattages des bovins accidentés.		
C02	Comportement du personnel et application des MON	A - Conforme
Le comportement du personnel est conforme à la réglementation, en revanche il n'est pas décrit dans les MON(s).		
C0201	Déchargement et contrôle à réception	B - Non conformité mineure
Le déchargement se fait en présence du RPA ou le bouvier, Le déchargement des ovins en dehors des heures de présence du bouvier se fait par des transporteurs possédant CCPA, Cependant, sur le registre de réception des animaux: - absence d'enregistrement des animaux à abattage rituel, - absence de renseignement de la case propreté, - indication de l'heure d'arrivée dans la case d'isolement,		
C0202	Circulation, logement, amenée au poste d'abattage	A - Conforme
La circulation, logement, amenée se fait par le bouvier ou par une personne possédant certificat de compétence "Protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort"		
C0203	Immobilisation	A - Conforme
C0204	Étourdissement	A - Conforme
Présence d'une seconde pince de secours et un matador Contrôle effectif des signes de conscience		
C0205	Mise à mort	A - Conforme
Présence de deux couteaux		
C0206	Mise à mort des animaux inaptes à l'abattage	A - Conforme
Pas d'observation le jour de l'inspection		
C07	Mise en œuvre du contrôle interne de l'application des MONs	A - Conforme
Les enregistrements du RPA sont à jour		
C0701	Mise en œuvre du contrôle interne	A - Conforme
Le RPA s'auto-contrôle Le RPA procède à des contrôles et enregistrements systématiques notamment le déchargement, entrée logettes, amenée, entrée péage, étourdissement, accrochage et saignée,		
C0702	Exploitation des résultats et registre RPA	A - Conforme
Pas de réelle exploitation des enregistrements		
D	Tracabilité et gestion des non-conformités	B - Non conformité mineure
Absence d'enregistrement des commandes d'abattage rituel. Gestion d'un "stock tampon" Enregistrement systématique des animaux abattus sans étourdissement par le RPA sur les fiches de contrôles.		
D01	Système d'enregistrement d'abattage sans étourdissement et contrôle de l'adéquation entre abattage et commande	B - Non conformité mineure

*Absence d'enregistrement des commandes d'abattage rituel. Gestion d'un "stock tampon"  
Enregistrement systématique des animaux abattus sans étourdissement par le RPA sur les  
fiches de contrôles.*

F	Gestion du personnel	A - Conforme
F01	Formation et instructions à disposition du personnel <i>Une demande de formation pour les nouveaux arrivants a été faite, Certificats de compétences sont à jour, Les opérateurs du secteur vif sont en tenue sombre.</i>	A - Conforme

#### **Évaluation globale de l'inspection**

**Évaluation de l'inspection :** Maîtrise des risques acceptable

**Commentaire :** Les locaux sont vétustes et sources de blessures potentielles (glissades)  
La rédaction des MON(s) nécessite une révision en profondeur.  
Absence de convention avec les apporteurs déchargeant les animaux en dehors des heures de présence du bouvier,

**Signature**

Le 05/07/2019

**Inspecteur(s)** PEDUZZI Samia



Préfecture de l'Allier  
Rapport d'inspection N°19-029252  
Protection animale en abattoir de boucherie



Date de l'inspection : du 27/05/2019 au 31/05/2019

Partie administrative

**Structure d'inspection** DDCSPP de l'Allier  
**Adresse** 20 rue Aristide Briand  
CS 60042  
03402 YZEURE CEDEX  
**email** ddcsp@allier.gouv.fr  
**Inspecteur(s)** PEDUZZI Samia

Contexte de l'inspection

Établissement inspecté

**Raison sociale/Dénomination** SOC VICHYSOISE ABATTAGE  
**Enseigne établissement/Dénomination** SOC VICHYSOISE D'ABATTAGE  
**N° SIRET / N° NUMAGRIT** 38300689700011  
**Adresse postale** ZI VICHY RHUE  
03300 CREUZIER LE VIEUX  
**Interlocuteur(s)** RANZINI Marc  
**N°ILU** 03094001

Inspection / Activité inspectée

**Type d'activité** Chaîne d'abattage d'animaux boucherie/Gibier ongulé élevage  
**Identifiant de l'unité d'activité** LIBRE porcs  
**Site d'intervention** porcs-Chaîne abat AnxBch Ong EI-SOC VICHYSOISE D'ABATTAGE  
**Méthode** Grille : Protection animale en abattoir de boucherie, Version 1  
**Référence(s) réglementaire(s)** Vademecum : Protection animale en abattoir de boucherie, Version 1

REGLEMENT (CE) N° 1099/2009 DU CONSEIL du 24 septembre 2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort

REGLEMENT (CE) N° 853/2004 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 29 avril 2004 fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale

REGLEMENT (CE) N° 854/2004 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 29 avril 2004 fixant les règles spécifiques d'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine

REGLEMENT (CE) N° 1/2005 DU CONSEIL du 22 décembre 2004 relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes et modifiant les directives 64/432/CEE et 93/119/CEE et le règlement (CE) n°1255/97

Extraits du code rural et de la pêche maritime - Partie législative - Vêto / Phyto

Extraits du code rural et de la pêche maritime - Partie réglementaire - Vêto / Phyto

Arrêté du 18 décembre 2009 relatif aux règles sanitaires applicables aux produits d'origine animale et aux denrées alimentaires en contenant

Arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux conditions d'autorisation des établissements d'abattage à déroger à l'obligation d'étourdissement des animaux

Arrêté du 8 juin 2006 relatif à l'agrément des établissements mettant sur le marché des produits d'origine animale ou des denrées contenant des produits d'origine animale

**Points de contrôle :**

<b>A</b>	<b>Etablissement</b>	<b>A - Conforme</b>
<b>A01</b>	<b>Agrément et dérogation</b>	<b>A - Conforme</b>
	<i>Établissement possède un agrément</i>	
<b>B</b>	<b>Locaux et équipements</b>	<b>B - Non conformité mineure</b>
	<i>Les locaux sont vétustes et les équipements nécessitent une maintenance permanente</i>	
<b>B01</b>	<b>Conception, environnement, abord, existence, superficie</b>	<b>C - Non conformité moyenne</b>
	<i>Les locaux sont vétustes, les sols glissants, et donc sources de blessures potentielles</i>	
<b>B02</b>	<b>Circuits de l'établissement</b>	<b>A - Conforme</b>
<b>B03</b>	<b>Équipements et matériels spécifiques aux animaux vivants, mise à mort, saignée</b>	<b>A - Conforme</b>
	<i>Mise en place d'un piège traditionnel adapté à la contention et immobilisation des cochons et verrats, début année 2019. Utilisation de l'ancien piège pour l'opération d'étourdissement des porcelets, Utilisation du nouveau piège pour l'étourdissement des porcs charcutiers. L'ensemble de ces pièges est adaptés.</i>	
<b>B05</b>	<b>Maintenance et entretien des locaux et équipements</b>	<b>A - Conforme</b>
	<i>L'ensemble du matériels est fonctionnel (abreuvoirs, brumisateurs...)</i>	
<b>C</b>	<b>Mesures de maîtrise de la protection animale (C03)</b>	<b>C - Non conformité moyenne</b>
	<i>Les MON(s) sont incomplets et ne décrivent pas la réalité .</i>	
<b>C01</b>	<b>Modèles opératoires normalisés relatifs à la protection animale (MON)</b>	<b>B - Non conformité mineure</b>
	<i>Les MON (s) sont sommaires et ne décrivent pas le fonctionnement et les modalités de gestion des cas particuliers et l'exploitation des contrôles internes.</i>	
<b>C0101</b>	<b>MON aux arrivages et à l'organisation des abattages</b>	<b>B - Non conformité mineure</b>
	<i>Absence de convention avec les apporteurs déchargeant les porcs en dehors des heures de présence du bouvier notamment la coopérative Ciryho et les particuliers,</i>	
<b>C0102</b>	<b>MON relatif à l'hébergement</b>	<b>B - Non conformité mineure</b>
	<i>Les MON(s) ne décrivent pas les modalités d'hébergement des porcins telle que : - l'inscription du num de la frappe sur les portes de logettes, - indication des cases d'hébergements des verrats et porcelets, - et l'utilisation d'un plan d'hébergement sur une fiche A4 par le RPA pour l'organisation des abattages.</i>	
<b>C0103</b>	<b>MON relatif à l'immobilisation</b>	<b>C - Non conformité moyenne</b>
	<i>Absence de MON(s) relatif à l'immobilisation des porcs notamment les verrats et les porcelets</i>	

C0104	MON relatif à l'étourdissement	D - Non conformité majeure
Absence de MON concernant l'étourdissement (ex pour le piège 3 points)		
C0105	MON relatif à la mise à mort	D - Non conformité majeure
Absence de MON concernant la mise à mort (ex description du mode opératoire de la saignée)		
C0106	MON relatif à la gestion des animaux à problèmes	B - Non conformité mineure
Le MON relatif à la gestion des animaux à problème n'est pas précis.		
C02	Comportement du personnel et application des MON	B - Non conformité mineure
Le comportement du personnel est conforme à la réglementation, en revanche il n'est pas décrit dans les MON(s).		
C0201	Déchargement et contrôle à réception	A - Conforme
Le déchargement en dehors des heures de présence du bouvier se fait par des chauffeurs titulaires d'un CCPA,		
C0202	Circulation, logement, amenée au poste d'abattage	A - Conforme
Manipulation par des titulaires d'un certificat de compétence de protection des animaux		
C0203	Immobilisation	A - Conforme
.		
C0204	Étourdissement	A - Conforme
Il y a affichage des paramètres d'étourdissement pour l'ensemble des appareils utilisés.		
C0205	Mise à mort	A - Conforme
Contrôle des signes de perte de conscience de manière systématique, Présence de deux couteaux dans le poste de saignée.		
C0206	Mise à mort des animaux inaptes à l'abattage	A - Conforme
Pas d'observation lors de l'inspection		
C07	Mise en œuvre du contrôle interne de l'application des MONs	A - Conforme
Les contrôles internes sont réalisés par le RPA. Pas d'exploitation		
C0701	Mise en oeuvre du contrôle interne	A - Conforme
Le RPA s'auto-contrôle systématiquement, Le RPA procède à des contrôles et enregistrements des anomalies relatives au secteur vif. Les fiches de contrôles par poste (logement, amenée, saignée) sont complétées deux fois par semaine.		
C0702	Exploitation des résultats et registre RPA	B - Non conformité mineure
Pas de réelle exploitation des registres RPA		
D	Tracabilité et gestion des non-conformités	A - Conforme
D01	Système d'enregistrement d'abattage sans étourdissement et contrôle de l'adéquation entre abattage et commande	A - Conforme
Sans objet		
F	Gestion du personnel	A - Conforme
Le comportement du personnel est conforme.		
F01	Formation et instructions à disposition du personnel	A - Conforme
Les certificats de compétences sont valides, Le personnel du secteur vif est en tenue sombre.		

#### Évaluation globale de l'inspection

**Évaluation de l'inspection :** Maîtrise des risques acceptable

**Commentaire :** Les locaux sont vétustes et sols sont glissants,  
Les MON(s) nécessitent une révision en profondeur.  
Absence de conventions avec les apporteurs déchargeant les porcs en dehors des heures de présence du bouvier notamment la coopérative Cirhyo et les particuliers,

Signature

Le 05/07/2019

**Inspecteur(s)** PEDUZZI Samia



# RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE SOVIAB - 2019

Annexe 2 Budget 2017-2018-2019 :

SOVIAB		TONN. TOTAL		TONN. TOTAL		TONN. TOTAL	
PREVISIONNEL 3 ANS		7 024	100%	7 048	100%	7 073	100%
04/05/2018							
	2018		2019		2020		
	€	%prod	€	%prod	€	%prod	
COURS	109 000	7,4	109 000	7,3	109 000	7,2	
Sous-produits	0		0		0		
Ventes Prod Résiduels	0		0		0		
abatage boeuf	248 841	16,8	248 841	16,8	252 532	16,8	
abatage cheval	5 473	0,4	5 473	0,4	5 555	0,4	
abatage ovin	71 219	4,8	71 219	4,8	72 221	4,8	
abatage porc	670 504	45,2	673 331	45,4	686 315	45,6	
abatage veau	103 360	7,0	103 360	7,0	104 910	7,0	
lavages	2 543	0,2	2 543	0,2	2 543	0,2	
brutages	4 439	0,3	4 439	0,3	4 439	0,3	
frigo	0		0		0		
primes qualité	0		0		0		
prest dépots déchets	3 043	0,2	3 043	0,2	3 043	0,2	
prest déchets bas risques	251 000	16,9	251 000	16,9	251 000	16,7	
contrib saisiés porcs SFE	5 666	0,4	5 666	0,4	5 666	0,4	
TEST ESB	0		0		0		
TOTAL Divers	6 733	0,5	6 733	0,5	6 733	0,4	
<b>PRODUCTION</b>	<b>1 481 820</b>	<b>100,0</b>	<b>1 484 647</b>	<b>100,0</b>	<b>1 503 957</b>	<b>100,0</b>	
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 481 820</b>	<b>100,0</b>	<b>1 484 647</b>	<b>100,0</b>	<b>1 503 957</b>	<b>100,0</b>	
eau	101 000	6,8	101 000	6,8	101 000	6,7	
gaz	73 000	4,9	73 000	4,9	73 000	4,9	
électricité	87 000	5,9	87 000	5,9	87 000	5,8	
Total autres fourm (y compris tp)	80 000	5,4	80 000	5,4	80 000	5,3	
cout enlevé TTT déchets	115 000	7,8	115 000	7,7	115 000	7,6	
location immob. V.V.A.	24 000	1,6	49 000	3,3	49 000	3,3	
location mobilière	4 000	0,3	4 000	0,3	4 000	0,3	
charges locatives	21 500	1,5	21 500	1,4	21 500	1,4	
entr rep mat out.	2 611	0,2	2 611	0,2	2 611	0,2	
entr rep générale	17 360	1,2	17 360	1,2	17 360	1,2	
entr rep ch. Froides	14 947	1,0	14 947	1,0	14 947	1,0	
entr rep chaufferie	2 190	0,1	2 190	0,1	2 190	0,1	
entr station pré-traitement	3 846	0,3	3 846	0,3	3 846	0,3	
maintien syst. Inform	3 535	0,2	3 535	0,2	3 535	0,2	
assurances	17 000	1,1	17 000	1,1	17 000	1,1	
honoraires ex.c. et div.	12 000	0,8	12 000	0,8	12 000	0,8	
analyses test ESB et autres	9 000	0,6	9 000	0,6	9 000	0,6	
PTT telecom	4 500	0,3	4 500	0,3	4 500	0,3	
div annonc/visitation	4 000	0,3	4 000	0,3	4 000	0,3	
Total Achats et Charges	596 489	40,3	621 489	41,9	621 489	41,3	
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>885 331</b>	<b>59,7</b>	<b>863 159</b>	<b>58,1</b>	<b>882 469</b>	<b>58,7</b>	
Salaires (dont CCE)	805 457	54,4	776 962	52,3	748 467	49,8	
Sous-total Charges de Personnel	805 457	54,4	776 962	52,3	748 467	49,8	
T. Apprentissage (0,5%): 0,712 %	3 888	0,3	3 751	0,3	3 613	0,2	
Form Continue (1,5%): 1,12 %	5 389	0,4	5 389	0,4	5 389	0,4	
taxe prof.	21 399	1,4	21 399	1,4	21 399	1,4	
Contrib. Handicap	0		0		0		
adb / taxe etab. Classés	18 000	1,2	18 000	1,2	18 000	1,2	
Cont. Logement (0,45%)	1 210	0,1	1 210	0,1	1 210	0,1	
T. entraine (0,16%)	0		0		0		
Sous-total Impôts et charges	49 886	3,4	49 749	3,4	49 611	3,3	
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>29 988</b>	<b>2,0</b>	<b>36 448</b>	<b>2,5</b>	<b>84 390</b>	<b>5,6</b>	
Dot. Amortissement	18 500	1,2	18 500	1,2	18 500	1,2	
Dot. Prov.FC-DT	4 200	0,3	4 200	0,3	4 200	0,3	
Prod. Divers exploitation	6 000	0,4	6 000	0,4	6 000	0,4	
Charg. Divers exploitation	2 648	0,2	2 648	0,2	2 648	0,2	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>10 640</b>	<b>0,7</b>	<b>17 100</b>	<b>1,2</b>	<b>65 042</b>	<b>4,3</b>	
Produits financiers	0		0		0		
Charges financières	40	0,0	40	0,0	40	0,0	
Transfert de charges	6 494	0,4	6 494	0,4	6 494	0,4	
subv. s/invest	0		0		0		
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>17 094</b>	<b>1,2</b>	<b>23 554</b>	<b>1,6</b>	<b>71 496</b>	<b>4,8</b>	

## RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE SOVIAB - 2019

Annexe 3 Liasse fiscale 2019 :



N° 11084\* 21

Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)Formulaire à déposer  
en double exemplaire

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Copyright Groupe ISA ( 2020 ) ISACOMPTA

Exercice ouvert le	01/01/19	et clos le	31/12/19	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SARL SOVIAB ZI VICHY RHUE  03300 CREUZIER LE VIEUX	
SIRET 3 8 3 0 0 6 8 9 7 0 0 0 1 1	Mél : sarlsoviab@orange.fr
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

<b>REGIME FISCAL DES GROUPES</b>	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
	SIRET

<b>B ACTIVITE</b>
Activités exercées Transformation et conservation de la via
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

<b>C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
<b>1 Résultat fiscal</b> Bénéfice imposable à 31 % ou 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
<b>2 Plus-values</b>			
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %		
<b>3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>			
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i> <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i> <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité, art. 44 <i>undecies</i> <input type="checkbox"/>	
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i> <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i> <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 <i>terdecies</i> <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i> <input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i> <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
	Zone de développement prioritaire, art.44 <i>septdecies</i> <input type="checkbox"/>		
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

<b>4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b> dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> du CGI (cocher la case)	
---	--

<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

<b>F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4</b> (cf. notice du formulaire n°2065-SD)
---

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse 0 N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

<b>G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON
Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
M.G. & ASSOCIES RUE BAD VILBEL ZONE DE L'ETOILE BP 341 03000 MOULINS	
Tél : 0470444440	Tél :

OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
			Date : 27/04/20 Lieu : CREUZIER LE VIEUX
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :			Qualité et nom du signataire : GERANT LUC MARY
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature





Désignation de l'entreprise : <u>SARL SOVIAB</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>ZI VICHY RHUE 03300 CREUZIER LE VIEUX</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>3 8 3 0 0 6 8 9 7 0 0 0 1 1</u>			Néant <input type="checkbox"/> *			
Exercice N clos le, <u>31/12/2019</u>						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC			
	Frais de développement*	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	5 990		
	Fonds commercial (1)	AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO			
	Constructions	AP	AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	195 897	18 060	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	39 985	30 475	
ACTIF IMMOBILISE * IMMOBILISATIONS CORPORELLES (2)	Immobilisations en cours	AV	AW			
	Avances et acomptes	AX	AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	7 500	7 500	
	TOTAL (II)		BJ	BK	241 873	56 036
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	12 833
En cours de production de biens			BN	BO		
En cours de production de services			BP	BQ		
Produits intermédiaires et finis			BR	BS		
Marchandises			BT	BU		
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	12 190	517 976
		Autres créances (3)	BZ	CA		28 303
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE	
Disponibilités	CF		CG	28 073	28 073	
Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		19 460	
TOTAL (III)		CJ	CK	12 190	606 645	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	254 062	662 680
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP		(3) Part à plus d'un an : CR	12 916	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL SOVIAB		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 8 839 ..... )	DA			8 839
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD			884
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH			-1 048
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI			16 598
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL			25 274
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
<b>TOTAL (II)</b>		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			62 260
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			62 260
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligatoires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			337 693
	Dettes fiscales et sociales	DY			208 224
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			29 229
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC			575 147	
<b>TOTAL (V)</b>	ED				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE			662 680	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			575 147	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise : SARL SOVIAB		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA	FB	FC			
	Production vendue	biens *	FD	FE	FF	64 176	64 176	
		services *	FG	FH	FI	1 526 282	1 526 282	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	FK	FL	1 590 458	1 590 458	
	Production stockée *				FM			
	Production immobilisée *				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP	48 217	48 217	
	Autres Produits (1) (11)				FQ	5 413	5 413	
					FR	1 644 088	1 644 088	
		<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS			
	Variation de stock (marchandises) *				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV	544	544	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	675 511	675 511	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	37 411	37 411	
	Salaires et traitements *				FY	608 869	608 869	
	Charges sociales (10)				FZ	227 245	227 245	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	16 742	16 742
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	598	598
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	62 260	62 260	
	Autres charges (12)				GE	1 632	1 632	
					GF	1 630 812	1 630 812	
		<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						
		<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	13 275	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
		<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	94	94	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
		<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	94	
		<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	-94	
		<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	13 182	

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SARL SOVIAB

 Néant  \*

		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	2 929	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	524	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	3 453	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	36	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	36	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	3 416	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	1 647 541	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	1 630 942	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		HN	16 598	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	2 770
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	4 027
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC	
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RD	
	(9) Dont transfert de charges	A1	1 894	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	Facultatifs A6	Obligatoires A9		
	dont cotisations facultatives Madelin A7			
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	36			
PROD.EXCEPT.SUR OPERATIONS DE GESTION		159		
PPTS CESSION ELEMENTS CORPORELS		524		
PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS		2 770		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		
PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS		2 770		

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SARL SOVIAB		Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	5 990	KE		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		
	Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants L9 ]	KJ		KK		
		Sur sol d'autrui	[ Dont Composants M1 ]	KM		KN		
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agents*, aménagements des constructions	[ Dont Composants M2 ]	KP		KQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[ Dont Composants M3 ]	KS	209 397	KT	9 597	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	54 726	KW	911	
		Matériel de transport *		KY		KZ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	14 773	LC	1 324	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		
	Avances et acomptes			LK		LL		
	TOTAL III			LN	278 896	LO	11 831	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		
Autres participations			8U		8V			
Autres titres immobilisés			IP		IR			
Prêts et autres immobilisations financières			IT	7 500	IU			
TOTAL IV			LQ	7 500	LR			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	292 386	ØH	11 831		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				par virements de poste à poste 1		3		
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV		LW	5 990	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA		MB		
		Sur sol d'autrui	IR	MD		ME		
		Inst. gales, agents et am. des constructions	IS	MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ	5 036	MK	213 958
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agents, aménagements divers		IU	MM		MN	55 636
		Matériel de transport		IV	MP		MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	1 273	MT	14 824
		Emballages récupérables et divers *		IX	MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ		NA	
Avances et acomptes			NC	ND		NE		
TOTAL III			IY	NG	6 309	NH	284 418	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU		M7		
	Autres participations		IØ	ØX		ØY		
	Autres titres immobilisés		II	2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E		2F	7 500	
	TOTAL IV		I3	NJ		NK	7 500	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	ØK	6 309	ØL	297 908	

\*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Exercice N clos le 31/12/2019

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

 Désignation de l'entreprise : SARL SOVIAB

 Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 <b>TOTAUX</b>						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".

**CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <b>SARL SOVIAB</b>								Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>CADRE A</b>		<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		PE	5 990	PF		PG		PH	5 990
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	188 405	QA	12 528	QB	5 036	QC	195 897
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	24 528	QE	3 335	QF		QG	27 863
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	12 517	QM	878	QN	1 273	QO	12 122
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL III</b>		QU	225 450	QV	16 742	QW	6 309	QX	235 883
<b>TOTAL GENERAL (I + II+ III)</b>		ØN	231 440	ØP	16 742	ØQ	6 309	ØR	241 873
<b>CADRE B</b>		<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres Immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d' autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc et am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL IV</b>	NL			NM			NO		
<b>Total général (I + II + III+IV)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NR)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		
<b>CADRE C</b>		<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Désignation de l'entreprise <b>SARL SOVIAB</b> Néant <input type="checkbox"/> *						
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	UF		
	- financières	UG	UH	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : SARL SOVIAB				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	7 500	UV		UW	7 500			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	12 916				12 916			
	Autres créances clients		UX	517 250		517 250					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée <sup>9</sup> ) UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	1 536		1 536					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	23 525		23 525				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	3 241		3 241					
	Charges constatées d'avance		VS	19 460		19 460					
	<b>TOTAUX</b>		VT	585 428	VU	565 012	VV	20 416			
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice								
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	337 693		337 693						
Personnel et comptes rattachés		8C	96 188		96 188						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	92 741		92 741						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	12 164		12 164					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	7 131		7 131					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	29 229		29 229						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>		VY	575 147	VZ	575 147						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ							
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK							
				(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL				
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD											



Désignation de l'entreprise : <b>SARL SOVIAB</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) ET <input type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <b>31/12/2019</b>		
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE</b>		
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	16 598	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI) )	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	54 760	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX	54 760
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *				XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)				I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						
					<b>TOTAL I</b>	<b>71 358</b>
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR)				
		- imposées au taux de 0 %				
		- imposées au taux de 19 %				
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				
		- imputées sur les déficits antérieurs				
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %					
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée						
Régime des sociétés mères et des filiales * ( Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation )						
Produit net des actions et parts d'intérêts : ( des produits nets de participation )						
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *					
	Majoration d'amortissement*					
	Entreprises nouvelles (art. 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	J.E.I. (art.44 sexies A)	L5
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	S.I.L.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 duodecies)	PA
	ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Basin d'emploi à dynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC
	Basin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD		
	Créance dégagee par le report en arrière de déficit			ZI		
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>					<b>TOTAL II</b>	<b>39 292</b>
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice ( I moins II ) déficit ( II moins I )		XI	32 066	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	32 066	
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE</b> (ligne XN) ou <b>DÉFICIT</b> reportable en avant (ligne XO)				XN	0	
				XO		

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER  
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058 - B - SD 2020

Désignation de l'entreprise <u>SARL SOVIAB</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	174 912	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)	K5	32 066	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	142 846	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)	YK	142 846	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	96 866	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
ENGAGEMENT RETRAITE	8X	54 760	8Y 39 292
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :		YN 54 760	YO 39 292
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise <b>SARL SOVIAB</b>										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	3 886	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves	ZB		Dividendes	ZD			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-4 933			ZE						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF						
	<b>TOTAL I</b>	ØF	-1 048		Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)	ZG	-1 048					
										<b>TOTAL II</b>	ZH	-1 048
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7				YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS						
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT	146 923					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	47 833			XQ	47 883					
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU	60 085					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	22 256					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	3 350			ST	398 365					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD										ZJ	675 511
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	21 213				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS					9Z	16 198				
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD										YX	37 411
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	153 646					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	110 522					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2019) *					ØB	579 881					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK				%		
	- Numéro de centre agréé *	XP										
	- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0						ZR	0				
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG						
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

Formulaire obligatoire (article 53A  
du Code général des impôts).

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	TRANSPALETTE PES	3 200		3 200	
	2	APPAREIL DE DEPOU	1 336		1 336	
	3	APPAREIL DE DEPOU	500		500	
	4	PC TERRA BUSINESS	1 273		1 273	
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *					
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)	
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
⑦	⑧	⑨				⑪	
1							
2	262	262	262				
3	262	262	262				
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ③		524					
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)	
Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪							

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

**AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

Désignation de l'entreprise : <b>SARL SOVIAB</b>	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	------------------------------------	----	---

**A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME**  
 (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	<b>TOTAL 1</b>				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de				
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
N-8					
N-9					
<b>TOTAL 2</b>					

**B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS**  
 (Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.)

<input type="checkbox"/> Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre	<input type="checkbox"/> Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre
---	---

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
<b>TOTAL</b>				

\*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SARL SOVIAB

 Néant  \*

 Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 %  ou 12,80 % 

 Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) 

 Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à  
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) 

- Entreprises soumises à l'IS  
 Entreprises soumises à l'IR

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine ①	Moins values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restants à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'IS relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME  
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

 Formulaire obligatoire  
(article 53 A du Code  
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <u>SARL SOVIAB</u>				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)</b>						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



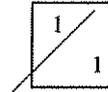
Désignation de l'entreprise : SARL SOVIAB		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019	
		Durée en nombre de mois 1   2	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		YP	21
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	1
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 590 458
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
<b>TOTAL 1</b>		OX	1 590 458
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	5 413
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XI	
<b>TOTAL 2</b>		OM	5 413
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		ON	326 031
Variation négative des stocks		OQ	544
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	316 671
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	50
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	1 632
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
<b>TOTAL 3</b>		OJ	644 928
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + total 2 - total 3)		OG	950 943
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		SA	950 943
Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.			
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
		Effectifs au sens de la CVAE * EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant \* 

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2019

N° SIRET

3 8 3 0 0 6 8 9 7 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL SOVIAB

ADRESSE (voie)

ZI VICHY RHUE

CODE POSTAL

03300

VILLE

CREUZIER LE VIEUX

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

51

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

5

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

7

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique

SAS

Dénomination

HASSENFORDER

N° SIREN (si société établie en France)

936950278

% de détention

48.2800

Nb de parts ou actions

28.00

Adresse :

N°

Voie

BEAU ROSIER

Code Postal

03400

Commune

TOULON SUR ALLIER

Pays

France

Forme juridique

SAS

Dénomination

LIVROZET

N° SIREN (si société établie en France)

350163424

% de détention

36.2100

Nb de parts ou actions

21.00

Adresse :

N°

Voie

LES ABATTOIRS ZI DE VICHY RHUE

Code Postal

03300

Commune

CREUZIER-LE-VIEUX

Pays

France

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.



Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

**FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



Néant \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET : 3 8 3 0 0 6 8 9 7 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL SOVIAB

ADRESSE (voie) ZI VICHY RHUE

CODE POSTAL 03300 VILLE CREUZIER LE VIEUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.



N° 11093\*21

Formulaire obligatoire (article 54 quater  
du Code général des impôts)Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISEDIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUESN° 2067-SD  
( 2020 )

ANNEE 2019 ou exercice

## RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise SARL SOVIAB

du 01/01/19

Adresse ZI VICHY RHUE

03300 CREUZIER LE VIEUX

au 31/12/19

A. FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ④								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	PAILLARDIN François CHEF DE CHAÎNE/PESEUR				LE TURAIL DE LA VERGE 03150 ST GERAND-LE -PUY			
2	PERRET Martial TECHNICIEN DE MAINTENANCE				43 AVENUE DURIN 03200 VICHY			
3	BOURDUGE Olivier OPERATEUR 1°TRANSFORMATION				12 RUE DES ACACIAS 63110 BEAUMONT			
4	DAJOUX Franck OPERATEUR 1°TRANSFORMATION				46 RUE DES MOULINS 03260 ST GERMAIN-DES-FOSSES			
5	BOUVARD Bernard BOUVIER				LES BARREAUX 03220 CINDRE			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ④) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧) 8	
1	37 808			37 808				37 808
2	37 537			37 537	217			37 754
3	36 238			36 238	1 170			37 408
4	30 825			30 825				30 825
5	30 395			30 395				30 395
6								
7								
8								
9								
10								
**	172 803			172 803	1 387			174 190

\*\* TOTAUX

B. AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
<b>Total</b>		

C. ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ⑩) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2019 (total col. 9 + total col. 10) ⑩	174 190	- de l'exercice 2019 ⑨	0
- de l'exercice précédent ⑩	0	- de l'exercice précédent ⑨	0
Nom et qualité du signataire LUC MARY GERANT		A CREUZIER LE VIEUX , le 27/04/20 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise SARL SOVIAB  
Numéro de siret 38300689700011

**DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Désignations	Montant
AAR 31/12/2019 AVOIR SECANIM 09 & 11/19	776
<b>Total des produits à recevoir</b>	<b>776</b>

Désignation de l'entreprise SARL SOVIAB  
Numéro de siret 38300689700011

### DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Désignations	Montant
FNP 31/12/2019 PRESTATION 2019 HASSEN	54 000
PROV PRIMES 2019 PROV PRIMES 2019	24 000
CH/PRIMES 2019 CH/PRIMES	8 880
PROV.SOLDE CVAE 2019 SOLDE CVAE 2019	1 230
<b>Total des charges à payer</b>	<b>88 110</b>

Désignation de l'entreprise SARL SOVIAB  
Numéro de siret 38300689700011

**DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			19 460		
<b>Total des charges constatées d'avance</b>			<b>19 460</b>		

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise SARL SOVIAB  
Numéro de siret 38300689700011

**DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
<b>Total des produits constatés d'avance</b>					

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

**INFORMATIONS  
COMPLEMENTAIRES**

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 34 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24

Objet de l'acte : SEPTEMBRE 2020 - ABATTOIR DE VICHY RHUE - RAPPORT D'ACTIVITE  
DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2019

.....  
Date de décision: 24/09/2020

Date de réception de l'accusé 06/10/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 24SEP2020\_34

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20200924-24SEP2020\_34-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 34.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20200924-24SEP2020\_34-DE-  
1-1\_1.pdf )